

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR DU SPORT A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX 2025-2030.

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27 mai 2025 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Adoption

Le schéma directeur du sport à l'université de Bordeaux 2025-2030, tel qu'annexé à la présente délibération, est adopté.

Article 2. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (32 votants)
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Schéma directeur du sport à l'université de Bordeaux

2025-2030

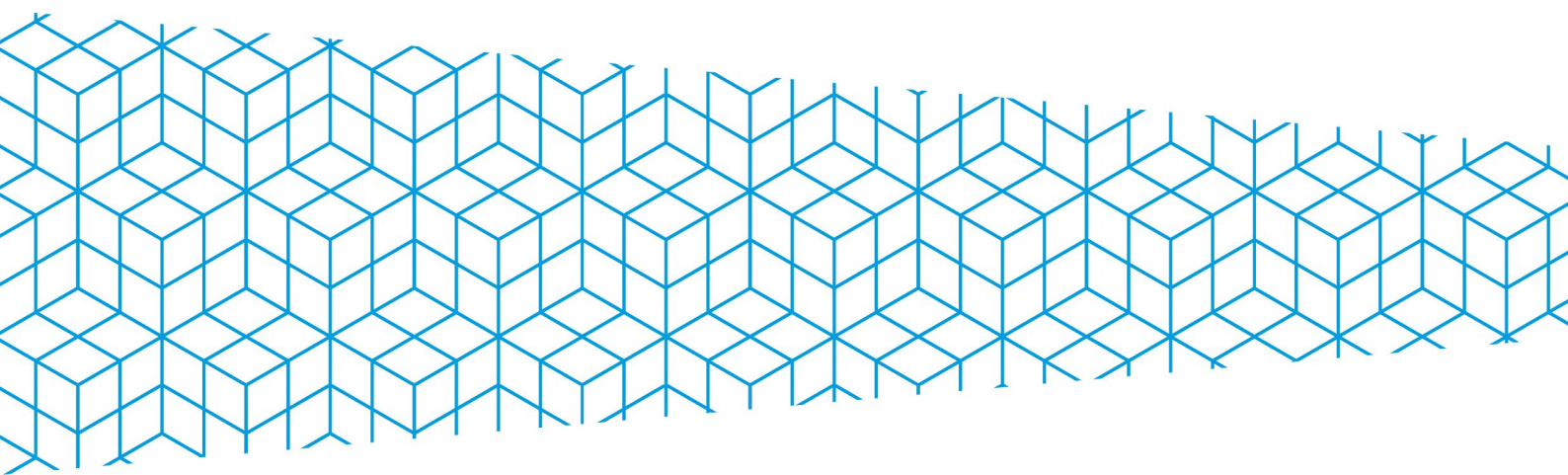


Table des matières

Partie 1 : Cadre méthodologique pour l'élaboration du schéma directeur.....	3
Partie 2 : Les axes et actions prioritaires du schéma directeur.....	6
Axe 1 : Sport et équité. Rendre les pratiques accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire... 7	
Objectif 1.1 : Valoriser les compétences transverses et promouvoir les activités physiques et sportives à travers les formations de l'Université..... 8	
Objectif 1.2 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive personnelle (encadrée ou libre) 12	
Axe 2 : Le sport et l'activité physique à l'université de Bordeaux au service de la santé..... 15	
Objectif 2.1 : Faire du sport et de l'activité physique à l'université de Bordeaux une dimension d' <i>Healthy Campus</i> 16	
Objectif 2.2 : S'appuyer sur la formation et la recherche pour développer une boucle vertueuse autour du sport 20	
Objectif 2.3 : Ouvrir l'identité forte d'université promotrice de santé sur l'environnement local et plus largement sur la société..... 21	
Axe 3 : Faire rayonner l'université de Bordeaux à travers le sport..... 23	
Objectif 3.1 : Faire de l'université de Bordeaux une université référence dans la pratique compétitive universitaire et corporative..... 24	
Objectif 3.2 : Développer de grands événements vecteurs du sentiment d'appartenance et ouverts sur la société 27	
Objectif 3.3 : Soutenir la recherche et l'innovation au service des sciences du mouvement humain ... 29	
Partie 3 : Un écosystème et des compétences multiples au service d'une politique sportive ambitieuse de l'université de Bordeaux	32
1. Gouvernance..... 33	
2. Infrastructures..... 36	
3. Moyens humains et compétences..... 40	
4. Partenariats 45	
5. Outils du système d'information (SI) 48	
6. Transition environnementale, sociétale et violences sexistes et sexuelles (VSS)..... 50	
7. Qualité de vie au travail et à l'étude 54	
Partie 4 : Liste des actions prioritaires et modalités de réalisation	57
ANNEXES.....	63

Préambule

Dans un paysage universitaire en mutation, caractérisé par la massification des publics, la diversification des profils et la nécessité d'accroître l'efficacité des politiques d'établissement, l'amélioration de la qualité de vie, à l'étude comme au travail, devient un levier déterminant. La promotion du sport et plus particulièrement de l'activité physique et sportive (APS) s'impose à ce titre comme un vecteur stratégique, tant pour la santé et le bien-être de la communauté étudiante et des personnels, que pour la réussite académique et sociale des étudiants et l'épanouissement de l'ensemble de la communauté. Pour autant, elle doit être complétée par d'autres actions en lien avec la formation, la recherche ou l'innovation afin d'insuffler une dynamique et proposer des ouvertures sur la société.

L'APS constitue un espace privilégié de socialisation, de prévention et d'équilibre de vie. Elle participe également à la construction d'un sentiment d'appartenance et d'une identité collective sur les campus, tout en répondant aux enjeux majeurs de lutte contre la sédentarité, d'inégalités d'accès aux pratiques et de fragilités psychosociales croissantes.

Les orientations nationales les plus récentes convergent vers une reconnaissance du rôle de l'université comme promotrice de santé et de cohésion territoriale, notamment à travers la feuille de route interministérielle pour le développement de la pratique sportive étudiante (avril 2023) et la Stratégie nationale sport-santé (septembre 2025).

Le rapport Braconnier « Le Sport, une ambition pour l'Université » rappelle d'ailleurs que l'université a toute légitimité à s'affirmer comme un pilier des politiques sportives publiques, en intégrant pleinement l'APS dans ses missions de formation, de prévention et de responsabilité sociale.

Dans cette dynamique, les universités sont appelées à concevoir une offre cohérente, inclusive et structurante, en articulation avec les politiques territoriales, les fédérations sportives et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il ne s'agit plus de considérer la pratique du sport comme un simple complément à la formation, mais comme un instrument de transformation des campus et un levier d'action publique à part entière.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler la distinction établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) entre activité physique et sport :

- > **L'activité physique** désigne l'ensemble des mouvements corporels produits par les muscles squelettiques qui entraînent une dépense d'énergie. Elle comprend, au-delà des pratiques sportives, toutes les formes d'activité réalisées dans le cadre des loisirs, des déplacements, du travail ou des tâches domestiques.
- > **Le sport** constitue une sous-catégorie spécifique de l'activité physique, se caractérisant par une recherche de performance, un objectif précis ou un cadre organisé, qu'il soit compétitif ou ludique. Le sport se pratique selon des règles établies et vise le développement de compétences, l'amélioration de la condition physique et le renforcement du bien-être.



Partie 1 : Cadre méthodologique pour l'élaboration du schéma directeur

◆ Le périmètre

Le schéma directeur du sport de l'université de Bordeaux vise à définir, dans une perspective pluriannuelle, les axes stratégiques de l'université dans le développement, la valorisation, l'accompagnement et l'innovation du sport à l'université de Bordeaux dans toutes ses dimensions et plus particulièrement de la pratique d'activités physiques et sportives tout niveau et tout public confondus.

Il couvre les différents domaines venant organiser, utiliser et mettre en œuvre le sport au sein de l'établissement, pour l'ensemble des pratiques (formation, pratique individuelle, pratique compétitive, événementiel, objet de recherche) et définit les orientations transverses à tous les acteurs tant en termes d'objectifs (bien-être, rayonnement, sentiment d'appartenance) que de moyens (développement des outils numériques, infrastructures). Il définit également le lien fondamental à créer ou maintenir avec la formation, la recherche, l'innovation et la vie de campus dans le domaine du sport.

Le schéma directeur porte sur l'ensemble des dimensions précitées concernant le sport. En conséquence, ces orientations s'appliquent à toutes les structures de l'université à tous les niveaux d'action : pôles, collèges et instituts, départements, services inter-établissements.

◆ Les axes

Les axes représentent les orientations stratégiques du schéma directeur définies pour la période 2025-2030. Ils guident les politiques du sport mises en œuvre à tous les niveaux d'action. Afin de contribuer à la coordination de ces politiques, les structures de l'établissement sont invitées à prendre en compte ces différents axes dans les actions qu'elles mettent en œuvre.

◆ Les actions prioritaires

Les actions prioritaires constituent le premier niveau de déclinaison des axes stratégiques du schéma directeur et ont pour objectif d'accompagner le déploiement de la politique du sport à l'université en privilégiant les mutualisations et les coopérations entre acteurs tout en s'appuyant sur leurs compétences et spécificités.

Chaque action prioritaire sera déclinée à son tour en chantiers ou fiches actions traduisant le niveau le plus opérationnel pour atteindre les objectifs fixés. Des indicateurs seront définis au niveau des fiches actions et devront être suivis pour rendre compte de l'atteinte des objectifs déterminés pour chaque action prioritaire, dans chacun des axes. Les actions prioritaires pourront faire l'objet d'ajustements chaque année.

◆ Les acteurs

La mise en œuvre des actions prioritaires du schéma directeur et des chantiers qui les composent repose sur la mobilisation des services, collèges, instituts et départements concernés et identifiés comme partie prenante à la bonne réalisation des chantiers. Les acteurs pourront être différents

selon les actions à déployer et/ou occuper des rôles variables en fonction de la nature du chantier. Les détails de la mise en œuvre sont précisés page 59 avec la liste des actions prioritaires.

Ce schéma directeur est le fruit d'un travail collaboratif autour des constats et des éléments de contexte, et un travail de co-construction des actions à mener pour atteindre l'ambition de l'université. Il a pris la forme d'entretiens ou d'échanges en bilatéral, mais il s'est surtout articulé autour de 6 groupes de travail (présentés ci-après) qui ont mobilisés de nombreux acteurs afin de couvrir l'ensemble des domaines concernés par ce schéma directeur du sport.

GT 1

- **Thématique:** la valorisation du sport dans les cursus de formation (axe 1/obj.1)
- **Objectif:** dresser/valider l'état des lieux sur offres actuelles, méthode d'éval, de valorisation, communication et visibilité de l'offre, valider adéquation bilan/actions/moyens

GT 2

- **Thématique:** favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre (axe 1/obj.2)
- **Objectif:** compléter l'état des lieux (équipements, sites, horaires, tarifs, accessibilité, partenariats, outils)

GT 3

- **Thématique:** faire du sport et de l'activité physique une dimension d'*Healthy Campus* (axe2/ obj.1)
- **Objectif:** définir les actions prioritaires et réalistes ainsi que les moyens associés

GT 4

- **Thématique:** la recherche en lien avec le sport pour une boucle vertueuse du sport/santé et un levier de la performance sportive (axe 2/ obj.2 + axe 3/ obj.3)
- **Objectif:** préciser le bilan et définir les actions prioritaire de l'axe 2/obj.2 + définir les éléments constitutifs de l'axe 3/obj.3

GT 5

- **Thématique:** Faire rayonner l'université à travers la pratique compétitive et le développement de grands événements
- **Objectif:** définir les éléments constitutifs de l'axe 3/obj.1 et 2

GT 6

- **Thématique:** le sport et l'activité physique au service de la santé : ouvrir cette dimension forte de l'identité de UB sur son environnement local et la société
- **Objectif:** dresser le bilan et définir les éléments constitutifs de l'axe 2/obj.3



Partie 2 : Les axes et actions prioritaires du schéma directeur

L'université de Bordeaux, au travers de ce schéma directeur, affirme son engagement en faveur d'une politique sportive ambitieuse, structurante et durable, répondant aux évolutions de son environnement ainsi qu'aux orientations des politiques publiques nationales et internationales. Cette politique vise à promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes, en s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire.

Elle se décline selon une approche globale qui va de la pratique d'activités physiques adaptées, répondant aux besoins spécifiques de certaines populations étudiantes ou parmi les personnels, jusqu'à la promotion d'une pratique régulière pour le plus grand nombre, en passant par l'accompagnement de la haute performance sportive. L'objectif est ainsi de garantir à chacun, quelles que soient ses capacités, ses ambitions ou son statut, la possibilité de pratiquer une activité physique contribuant à sa santé, à son bien-être, à son épanouissement personnel et à la construction de son parcours de vie.

L'université ambitionne également de renforcer son rôle d'acteur moteur dans la recherche, l'innovation et la diffusion scientifique dans le domaine du sport, en valorisant les expertises de ses laboratoires et en favorisant l'interdisciplinarité. Cette orientation contribuera à développer des connaissances nouvelles sur le mouvement humain, à expérimenter des dispositifs innovants au service de la santé et de la performance, et à construire des partenariats durables avec le mouvement sportif, les acteurs institutionnels et les collectivités territoriales.

Axe 1 : Sport et équité: rendre les pratiques accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire

Cet axe vise à prioriser l'équité d'accès à la pratique sportive pour l'ensemble des étudiants et des personnels de l'université de Bordeaux. Il s'appuie sur deux orientations complémentaires : d'une part, permettre aux étudiants de bénéficier d'une offre sportive à la fois qualifiante et personnelle, et d'autre part, proposer à l'ensemble de la communauté universitaire une offre diversifiée et accessible, quels que soient les sites d'étude ou de travail. Cette ambition suppose d'explorer le développement d'infrastructures adaptées, l'optimisation des installations existantes ainsi que le renforcement des partenariats territoriaux pour garantir l'équité de l'offre sportive sur tous les campus.



Objectif 1.1 : Valoriser les compétences transverses et promouvoir les activités physiques et sportives à travers les formations de l'Université

◆ Contexte et constats

Dans son rapport, Stéphane Braconnier émet plusieurs préconisations visant à renforcer la valorisation du sport au sein des universités. Parmi celles-ci, il recommande notamment que :

- > Le sport de haut niveau (SHN) donne systématiquement lieu à l'attribution de crédits ECTS et, dans certains cas, puisse être valorisé dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- > La valorisation de la pratique du sport doit être intégrée dans les cursus de tous les étudiants, sous une forme laissée à l'appréciation des établissements, afin d'assurer une égalité d'opportunités.
- > La valorisation des pratiques sportives ne soit pas limitée aux activités menées au sein de l'université, mais que soient également intégrées celles qui sont exercées à l'extérieur, en tant qu'éléments contribuant à la formation globale de l'étudiant.
- > L'évaluation périodique des besoins des étudiants soit réalisée pour garantir que les dispositifs proposés sont adaptés et efficaces.

Ces recommandations visent à promouvoir un cadre harmonisé et cohérent de valorisation du sport, en cohérence avec les objectifs éducatifs des universités et les attentes des étudiants.

L'université de Bordeaux propose actuellement à la communauté étudiante une offre créditante en activités physiques et sportives qui demeure cependant inégale selon les collèges et instituts de formation. Cette offre varie tant dans ses modalités de valorisation – unités d'enseignement, bonus – que dans les temporalités proposées (1er cycle ou 2e cycle). Ces disparités limitent la reconnaissance du sport au sein des parcours universitaires, malgré les enjeux majeurs que représente son intégration pour le bien-être, la santé et la réussite des étudiants. Les données chiffrées de l'offre de formation qualifiante 2023-2024, disponibles en annexe (cf. annexe 1), illustrent cette diversité entre structures de formation.

◆ Définition de l'objectif

Cet objectif vise à permettre à tous les étudiants de bénéficier, durant leur cursus, d'un enseignement d'activités physiques et sportives créditant, en fonction des moyens disponibles, afin de maintenir la continuité des pratiques physiques et sportives entre le secondaire et le supérieur. Il s'agit ainsi de prévenir les ruptures de pratique constatées à l'entrée à l'université et de contribuer pleinement à la santé, au bien-être et à l'équilibre de vie des étudiants. L'accès à une offre créditante représente également un levier pour amener les étudiants à se saisir de l'offre de pratique sportive libre.

Il s'agira également d'identifier les leviers permettant de valoriser les pratiques sportives réalisées dans la formation et celles au-delà des enseignements, que ce soit au sein des associations sportives des collèges et instituts ou hors de toute structure universitaire. Dans cette perspective, l'université proposera la mise en place d'une unité d'enseignement (UE) qualifiante en sport, valorisée en crédits ECTS et ouverte à l'ensemble des étudiants. Ce cadre visera également à

élargir ce périmètre de valorisation en étudiant les modalités qui pourront englober les activités sportives réalisées dans le cadre de toute pratique personnelle. Chaque communauté universitaire sera invitée à intégrer progressivement cette UE à sa maquette de formation, en vue d'une généralisation à l'échéance du prochain contrat d'accréditation. Cette démarche contribuera à favoriser la pratique régulière d'activités physiques et sportives tout au long du parcours universitaire et à renforcer la qualité de vie étudiante.

◆ **Sous-objectif 1.1.1 : Intégrer une UE Sport dans la maquette de chaque filière avec un standard qualité/commun à l'université**

Actions	Modalités	Priorité
Définir un socle minimal d'activités communes et suffisamment diversifiées, basé sur le référentiel des champs d'apprentissage d'éducation physique et sportives (EPS) du ministère de l'éducation nationale composé de 5 catégories (au moins une activité représentant chaque champ d'apprentissage)	Travail collaboratif à mener entre les directions des collèges/instituts et les équipes pédagogiques et administratives pour la bonne intégration dans les maquettes Échéancier de mise en œuvre à adapter en fonction des composantes de formation Proposer l'UE Sport plutôt en 1er cycle (nécessité de lancer une dynamique le plus tôt possible dans le cursus – limiter la rupture avec le secondaire)/ Plutôt 2e ou 3e année d'études (difficulté organisationnelle et infrastructures sportives universitaires limitées) / Entre le S2 et le S5 (espace le plus mobilisable pour intégrer cette UE) / A minima 1 semestre	1
Viser une bonne intégration dans les maquettes pour permettre des cours le matin ou l'après-midi : meilleure répartition de l'utilisation des infrastructures sportives universitaires (ISU)	Travail collaboratif à mener entre les collèges/instituts et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) pour la bonne adéquation des emplois du temps avec la disponibilité des ISU	1
Se doter d'un système d'information rénové pour une meilleure accessibilité et visibilité de l'offre et ainsi améliorer le parcours étudiant	Travail à mener avec la direction des systèmes d'information pour permettre à l'étudiant d'accéder facilement à l'offre qui lui est dédiée (notée ou non notée) et garantir l'interopérabilité des outils pour permettre un affichage aisé aux usagers	1

Champs n°	Apprentissage	Sports concernés
1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Courses, sauts, lancers, natation vitesse
2	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT
3	Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée	Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique
4	Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner	Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball
5	Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga

Bien que l'intégration d'une UE Sport dans les maquettes de formation de l'université de Bordeaux constitue une ambition majeure en faveur de la santé, du bien-être et du développement des compétences transversales des étudiants, plusieurs freins structurels et organisationnels doivent être levés pour garantir son déploiement effectif et équitable sur l'ensemble des filières.

Le premier frein réside dans la limitation des ressources humaines en enseignants d'EPS, qui contraint la capacité de l'université à proposer une offre généralisée à grande échelle. Cette contrainte nécessite de définir des priorités claires au regard des moyens disponibles et des publics ciblés, et d'explorer des modalités de valorisation élargies, notamment en formation personnelle, en mobilisant des vacataires compétents. La définition précise des champs de compétences requis pour ces intervenants sera un préalable indispensable à leur recrutement.

Un second frein réside dans l'inégale répartition des ressources entre composantes. Certaines filières disposent de peu de créneaux horaires et d'infrastructures adaptées, alors que d'autres bénéficient de disponibilités non pleinement mobilisées. La solution envisagée repose sur la réalisation d'un diagnostic partagé des besoins et des ressources existantes, afin de permettre une mutualisation des créneaux disponibles. Cette optimisation vise à garantir une offre plus équilibrée entre composantes, dans une logique de solidarité et d'efficience collective.

Enfin, la forte concentration des enseignements sur des plages horaires similaires constitue un troisième frein, limitant l'intégration de cours d'EPS dans les emplois du temps étudiants. Pour surmonter cette contrainte, une réflexion sera engagée avec les collèges et instituts afin de mieux répartir les enseignements tout au long de la journée. L'identification de créneaux en matinée ou en après-midi facilitera l'intégration de l'UE Sport et permettra un accès élargi à l'ensemble des étudiants.

Ainsi, en articulant priorisation, mutualisation et adaptation organisationnelle, l'université de Bordeaux sera en mesure de relever le défi d'une offre sportive qualifiante, inclusive et structurante, au service de la réussite et de la santé de ses étudiants.

◆ Sous-objectif 1.1.2 : Harmoniser l'offre sport et son évaluation

Actions	Modalités	Priorité
Définir des compétences transversales communes	S'appuyer sur le référentiel des 5 champs d'apprentissage du ministère de l'éducation nationale S'appuyer sur la mission d'appui à la pédagogie et à l'innovation (MAPI) pour une grille critériée Avoir un volume ECTS identique	1
Définir une grille de notation commune	Une démarche expérimentale peut être mise en place avec le collège sciences de l'Homme (SH) dans un 1^{er} temps : notation ABCD compatible avec une notation classique mais à travailler avec la MAPI et à expérimenter sur un périmètre pour valider l'approche.	3
Élargir la reconnaissance : formation qualifiante (FQ) + formation personnelle (FP) => définir les compétences requises pour évaluer les étudiants	Ouverture du sport noté sur les créneaux de pratique personnelle (en FP ou association sportive du collège/institut (AS)): Valider l'adéquation du référentiel de compétences avec les différents types de pratiques (FQ, FP, AS) par une expérimentation sur la notation en formation personnelle. Identifier les APS en pratique personnelle les plus adaptées Définir le niveau et les critères de compétences dont doit disposer un vacataire pour être apte à l'évaluation ou recruter des vacataires enseignants d'EPS	2

Objectif 1.2 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive personnelle (encadrée ou libre)

◆ Contexte et constats

Au niveau national, plusieurs rapports récents – notamment le rapport Braconnier (2023) et la feuille de route interministérielle « *développer la pratique sportive de nos étudiants : notre priorité* » – insistent sur la nécessité de faciliter l'accès à la pratique sportive en élargissant les horaires, en mutualisant les équipements avec les collectivités et en développant des espaces de pratique libre sur les campus. Ils préconisent également la mise en place d'outils souples de réservation (« clique ton sport ») et la sanctuarisation de créneaux dédiés aux compétitions universitaires. Dans ce cadre, l'université de Bordeaux se doit de consolider une politique d'équité, en garantissant à tous ses étudiants et personnels, quels que soient leur site de rattachement et leurs contraintes, une offre sportive de qualité, lisible et inclusive.

L'accès équitable à une offre diversifiée d'activités physiques et sportives constitue un enjeu structurant pour l'université de Bordeaux. Si la richesse de l'offre sportive est réelle, sa répartition territoriale demeure cependant inégale, du fait de disparités d'infrastructures, de moyens humains et de ressources budgétaires selon les sites (cf annexe 2). Cette situation limite l'équité d'accès à la pratique, tant pour les étudiants que pour les personnels.

En outre, la lisibilité de l'offre reste perfectible : sa présentation actuelle sur les portails dédiés (Atlas notamment) manque de clarté, ce qui freine son appropriation par les usagers. Par ailleurs, la gratuité est assurée pour les étudiants et des tarifs attractifs sont proposés aux personnels. Certaines pratiques spécifiques (musculation, tennis, squash) sont conditionnées à l'achat de cartes complémentaires.

Les conditions matérielles d'accès à la pratique – temps limité sur la pause méridienne, insuffisance de vestiaires et douches, horaires peu différenciés – constituent autant de freins à lever pour garantir une pratique régulière et accessible. Une attention particulière doit également être portée à l'inclusion des publics en situation de handicap : l'offre inclusive gagnerait à être davantage identifiée, valorisée et intégrée dans la communication institutionnelle.

◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de proposer à l'ensemble des étudiants et des personnels une offre d'activités physiques et sportives diversifiée et équitable, adaptée aux réalités des campus et aux besoins des usagers. Cette offre doit reposer sur un socle commun minimum, garantissant :

- > l'équité d'accès, indépendamment du site ou du statut ;
- > des modalités souples et inclusives prenant en compte les contraintes horaires, financières et d'accessibilité ;
- > une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre, grâce à une communication claire et centralisée.

En renforçant l'accessibilité et la visibilité de son dispositif, l'université de Bordeaux affirme sa volonté de faire du sport et de l'activité physique un bien commun au service de la qualité de vie et de l'équité sur ses campus.

◆ **Sous-objectif 1.2.1 : Assurer une équité de l'offre sportive pour étudiants et personnels quel que soit leur site de rattachement au regard des moyens disponibles**

Actions	Modalités	Priorité
Axe de développement fort = mieux cerner les besoins de la communauté pour développer une proposition d'activités physiques et sportives au plus près des lieux de travail / d'étude, - A partir d'un bilan objectivé (à produire) - Organiser GT associant SUAPS, direction de l'action sociale et de l'innovation sociétale (DASIS), services des sports (SDS), étudiants/personnels et réfléchir sur les actions à mener (horaires cibles, type de sports, etc)	Bilan produit par SUAPS avec le concours des services des sports : cartographie de la fréquentation des personnels et étudiants, quel type de pratique, combien de pratiquants, taux de remplissage, activités proposées, sur quels campus, les horaires, etc Utiliser les dispositifs d'enquête existants pour les étudiants et personnels pour définir les attentes et besoins de la communauté	1
Donner aux personnels la possibilité d'aménager leur temps de travail pour y intégrer du temps de pratique d'activités physiques et sportives et d'activités physiques adaptées.	À travailler avec la direction des ressources humaines	2
Proposer un aménagement de l'emploi du temps des étudiants pour leur permettre de pratiquer des activités physiques et sportives en formation personnelle en journée, propre à chaque collège/institut selon la globalité des plannings pour question d'équité.	À travailler avec les collègues et instituts	3
Augmenter / diversifier nos partenariats pour proposer une offre sportive plus large et des mises à disposition d'infrastructures sportives notamment sur les campus de proximité	S'appuyer sur des associations, clubs, municipalités ou autres collectivités locales S'appuyer sur la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour lien avec les clubs sportifs	1

La mise en œuvre d'une offre sportive diversifiée et équitable pour l'ensemble de la communauté universitaire suppose une vigilance particulière sur plusieurs aspects organisationnels et techniques

Un premier enjeu concerne les **outils de gestion et d'accès aux pratiques**. Afin de fluidifier l'expérience des usagers, il apparaît nécessaire de renforcer la régulation par des dispositifs adaptés : généralisation de l'accès libre ou badgé/sécurisé pour un meilleur contrôle des flux, mise en place d'applications de réservation performantes et d'outils de suivi permettant de mesurer le nombre de participations hebdomadaires, ainsi que la capacité maximale de chaque cours. Ces

instruments contribueront à améliorer la planification, à optimiser les ressources disponibles et à garantir une meilleure qualité d'accueil.

Par ailleurs, l'organisation des créneaux doit concilier **mixité et différenciation des publics quand cela est possible**. Il convient de maintenir à la fois des créneaux mixtes, ouverts aux étudiants et aux personnels, et des créneaux distincts, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun. La création de cours, combinant des publics différents, permettrait de diversifier les créneaux et de réduire la saturation des cours les plus demandés. Dans cette logique, certains cours qualifiants, qui disposent encore de places disponibles, pourraient être ouverts aux étudiants et personnels inscrits en formation personnelle, renforçant ainsi l'efficacité du dispositif.

Un autre point de vigilance porte sur la **formule d'accès proposée aux personnels**. Si elle reste attractive, une révision de son organisation et de ses modalités est nécessaire pour mieux répondre aux attentes, tout en assurant la soutenabilité des moyens mobilisés. Cela suppose d'adapter la tarification et l'offre afin de renforcer l'équité entre étudiants et personnels, en cohérence avec les principes de la politique sportive de l'université.

Enfin, l'ambition d'une offre équitable doit être confrontée aux **moyens disponibles**. Les ressources humaines, matérielles et financières demeurent hétérogènes selon les sites, ce qui peut limiter l'harmonisation des conditions de pratique. Une réflexion approfondie devra donc être engagée pour ajuster la distribution des moyens, rééquilibrer l'accès aux activités et garantir une équité réelle dans l'offre sportive proposée.

◆ **Sous-objectif 1.2.2 : Améliorer la visibilité de l'offre sportive personnelle**

Actions	Modalités	Priorité
Pour les personnels : centraliser les informations sur la page sport de l'intranet de l'université pour communiquer sur toutes les activités y compris celles proposées par les associations des personnels	Travail à mener avec la direction des systèmes d'information et la direction de la communication pour faire évoluer le système d'information et avec les acteurs locaux pour une communication commune	1
Visibiliser l'offre sportive accessible au public handicapé	Mieux communiquer en taguant les cours qui sont accessibles ou adaptables	2
Actions de communication à développer pour faire connaître l'offre	Travail avec la direction de la communication et le SUAPS	1

Pour aller plus loin :

Afin de renforcer l'attractivité et la diversité de l'offre sportive, l'université de Bordeaux pourrait développer de nouveaux dispositifs favorisant l'initiative, l'échange et la participation de l'ensemble de la communauté universitaire.

Afin de favoriser l'émergence de pratiques sportives encore absentes de l'offre institutionnelle, les étudiants et personnels pourraient proposer un sport inédit, constituer une équipe autour de cette discipline grâce à un outil dédié, puis bénéficier d'un accompagnement pour identifier un lieu de pratique adapté. Ce dispositif offrirait une souplesse accrue et favoriserait l'innovation dans les activités proposées.

La création d'une solution facilitant la mise en relation des personnels désireux de pratiquer un sport ensemble ou de s'inscrire à une compétition contribuerait à renforcer le sentiment d'appartenance et la convivialité, tout en diversifiant les occasions de pratique hors des dispositifs encadrés traditionnels.

Enfin, l'université pourrait encourager la participation grâce à un système de parrainage. Ce dispositif permettrait à des étudiants ou personnels déjà engagés dans une activité sportive d'inviter et d'accompagner de nouveaux pratiquants. Le parrainage, conçu comme un levier de mobilisation collective, renforcerait la cohésion des communautés et contribuerait à une démocratisation encore plus large de la pratique sportive sur les campus.

Axe 2 : Le sport et l'activité physique à l'université de Bordeaux au service de la santé

L'État déploie une Stratégie Nationale Sport-Santé, inscrite dans les orientations de la Stratégie nationale de santé et du Plan national de santé publique. Elle vise à reconnaître l'activité physique et sportive comme un déterminant majeur de santé et de bien-être tout au long de la vie. L'université de Bordeaux s'inscrit pleinement dans cette démarche, en affirmant sa responsabilité sociale et éducative.



Dans ce cadre, le sport et l'activité physique ne doivent pas être envisagés uniquement comme des pratiques de loisir ou de performance, mais comme des leviers prioritaires de prévention et de santé publique, au service des étudiants comme des personnels.

Un rapport de la mission interministérielle sport-santé remis en avril 2025 (Mission Delandre) vient compléter et préciser cette politique nationale avec notamment des recommandations qui dépassent la communauté universitaire, mais aussi une série de définitions.

La Mission Delandre a choisi d'élaborer des **définitions consensuelles et accessibles à tous** afin de favoriser un langage commun et de diffuser une culture partagée du sport-santé. Parmi elles, nous retrouvons :

- > **L'activité physique (AP)** qui se définit comme tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques, entraînant une dépense d'énergie supérieure à celle du métabolisme de repos.
- > **L'inactivité physique** qui désigne un niveau insuffisant d'activité physique d'intensité modérée à élevée, ne permettant pas d'atteindre le seuil d'activité physique recommandé par l'OMS.
- > **La sédentarité ou le comportement sédentaire** qui est une situation d'éveil caractérisée par une dépense énergétique inférieure ou égale à la dépense de repos en position assise ou allongée.
- > **Les activités physiques et sportives (APS) ou le sport** qui désignent toutes les formes d'activités physiques, organisées ou non, ayant comme objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux.
- > **Le Sport-santé et le Parasport-santé** qui recouvrent les politiques et actions visant à promouvoir et faciliter la pratique d'activités physiques quotidiennes ou sportives comme outil de santé (conformément à la définition de la santé par l'OMS).
- > **L'Activité Physique Adaptée (APA)** qui est, selon la Haute Autorité de Santé (HAS 2022), une activité thérapeutique non médicamenteuse validée par la même HAS en 2011 basée sur un programme structuré d'exercices physiques et encadré par des intervenants formés qui tient compte de la condition médicale et physique, des limitations fonctionnelles (locomotrices, cognitives, sensorielle) et des motivations de ses bénéficiaires.

Cet axe intègre l'ensemble de ces dimensions du sport-santé et vise à développer une approche holistique de la dimension sport/santé/bien-être au sein de l'établissement.

Objectif 2.1 : Faire du sport et de l'activité physique à l'université de Bordeaux une dimension d'*Healthy Campus*

◆ Contexte et constats

La pratique d'une activité physique et sportive constitue un facteur essentiel de santé physique, mentale et psychique de la communauté universitaire. Elle contribue à la prévention des pathologies chroniques, à la réduction de la sédentarité et à l'amélioration du bien-être global. Les études nationales confirment la nécessité d'intégrer davantage l'activité physique dans les modes de vie pour un impact positif sur la santé. On peut notamment citer le rapport du résultat d'enquête de l'ONAPS (*Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité*) sur la pratique d'activités physiques et sportives et sédentarité chez les étudiants en formations universitaires en

France, publié en septembre 2022. L'université peut également s'appuyer sur ses propres enquêtes telles que l'enquête d'évaluation institutionnelle (EEI) réalisée auprès des étudiants et l'enquête qualité de vie et conditions de travail (QVCT) auprès des personnels (cf. extract des résultats de l'EEI 2024-25 et de l'enquête QVCT 2024 en annexe 3).

Dans son rapport paru en avril 2025, la Mission Delandre souligne le tsunami d'inactivité physique et de sédentarité, en particulier chez les jeunes et les étudiants, avec un temps d'écran très élevé et un déficit d'activité physique régulière. Le rapport recommande la mise en place de tests réguliers de capacité physique et la formation des enseignants aux méfaits de la sédentarité, il insiste sur la promotion de l'activité physique en milieu professionnel, avec des kits de sensibilisation, l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail et l'implication des médecins du travail.

L'université dispose d'atouts structurants : une politique volontariste d'intégration des enseignements d'EPS (UE créditées dans la majorité des formations de premier cycle), une offre diversifiée d'événements fédérateurs (Printemps sportif des personnels, Nuits sportives universitaires, magazine FEEL), ainsi qu'une politique innovante de soutien aux sportifs de haut niveau, très bon niveau et bon niveau inscrite dans la logique du « sportif durable ».

Cependant, changer les habitudes et inscrire l'activité physique dans le quotidien relève d'un processus culturel de long terme. Encourager les gestes simples, favoriser la mise en mouvement et sensibiliser aux risques de la sédentarité demandent une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs universitaires.

L'université de Bordeaux a fait du bien-être et de la qualité de vie à l'étude et au travail une priorité stratégique, co-portée par le vice-président Vie étudiante et vie de campus et le vice-président Qualité de vie et santé au travail. Premier établissement français signataire de la charte de l'Okanagan en 2025 et à se positionner comme université promotrice de santé, l'université de Bordeaux s'est engagée dans une démarche structurée « *Healthy Campus* » de promotion de la santé et du bien-être des individus et des communautés. La démarche *Healthy Campus* repose sur quatre axes prioritaires dont l'un d'eux est la mise en mouvement et la lutte contre la sédentarité.

Cette dynamique s'inscrit dans celle de la labellisation Génération 2024, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, ainsi que dans les orientations de la feuille de route interministérielle pour développer la pratique sportive des étudiants, du rapport Braconnier « Le sport : une ambition pour l'université » et du vademecum Sport santé du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces textes nationaux insistent sur la nécessité d'augmenter les créneaux de pratique libre, de préserver du temps pour le sport et de soutenir à la fois le sport de haut niveau et la pratique du plus grand nombre.

Plusieurs initiatives illustrent déjà cette dynamique. Les services impliqués (DASIS, service de santé au travail (SST), direction de la vie universitaire, Institut des transitions) coopèrent pour proposer des actions de prévention et créer du lien entre les étudiants et les personnels. Le Printemps des personnels constitue un temps fort fédérateur, tout comme les nombreuses actions menées par le SUAPS, l'Espace santé étudiant (ESE), l'Institut des transitions ou les associations sportives (AS), qu'il s'agisse d'activités physiques, sportives ou de campagnes de prévention. Deux projets structurants sont actuellement en cours : le programme « Université active » destiné aux personnels, et le projet « *Feel&Mouv* » qui cible les étudiants. Parallèlement, de nouveaux

espaces de pratique sont venus enrichir l'offre d'infrastructures sportives déjà très riche, avec l'ouverture du pôle de vie Carreire, de station Marne et du SMART.

◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de faire du sport et de l'activité physique une composante structurante de la démarche *Healthy Campus* de l'université de Bordeaux. Il s'agit de lutter contre la sédentarité et ses effets délétères, d'améliorer l'état de santé physique et mental de la communauté et de permettre à chacun – étudiant ou personnel – de pratiquer régulièrement, qu'il soit porteur ou non d'une pathologie.

Cet objectif s'inscrit ainsi dans une démarche de transformation culturelle et organisationnelle visant à faire des campus de l'université de Bordeaux des campus actifs, inclusifs et durables, où l'activité physique et sportive devient un vecteur de santé, d'épanouissement, de réussite et de cohésion.

Il vient compléter les objectifs de l'axe 1.

◆ Sous-Objectif 2.1.1 : Instaurer une culture du « prendre soin de soi »

Actions	Modalités	Priorité
Former les enseignants et enseignants-chercheurs volontaires à proposer aux étudiants des mouvements au bout d'une heure d'enseignement (pauses actives)	Sensibilisation auprès des managers et enseignants afin d'impulser une nouvelle dynamique	2
Intégrer des modules dans le plan de formation des personnels	Auprès des agents de prévention, référents transition et référents handicap	3
Insérer les dispositifs de lutte contre la sédentarité dans le document unique d'évaluation des risques (DUEP)	Prise en compte du dispositif de télétravail dans la lutte contre la sédentarité	3
Développer des actions de promotion/prévention au sein des bibliothèques universitaires et autres lieux		1
S'appuyer sur des temps forts de la rentrée pour promouvoir le sport/santé	Rentrée des personnels : prévoir un stand de sensibilisation « université active » Fête de la rentrée (étudiants)	1

◆ Sous-objectif 2.1.2 : Développer des actions conjointes qui touchent les 2 publics : étudiants et personnels

Actions	Modalités	Priorité
Capitaliser sur les outils/actions expérimentés dans le cadre de « Université active » pour les décliner vers le public étudiant Faire le lien avec le projet sport/santé à destination des étudiants	Lister les outils transférables, ceux à adapter, travailler ensemble (SUAPS, ESE, DASIS, unité de formation en sciences et techniques des activités physiques et sportives (UF STAPS) Intégrer ces outils dans l'offre de formation des personnels et dans les ressources à destination des étudiants	1
S'appuyer sur des lieux phares qui permettent ces ponts et actions communes	Pôles de Vie Carreire, Station Marne, SMART et autres infrastructures pertinentes	2

◆ Sous-objectif 2.1.3 : Lever les freins à la pratique sportive

Actions	Modalités	Priorité
Développer une offre d'activités physiques et sportives au plus près des lieux de travail / d'étude, Inciter/faciliter l'accès à l'activité physique: - Pour les personnels : en offrant la possibilité d'aménager son temps de travail pour pratiquer - Pour les étudiants : en proposant un aménagement de l'emploi du temps pour leur permettre de pratiquer en journée, propre à chaque collège/institut selon la globalité des plannings	Identifier sur les campus, au plus près des bureaux et locaux d'enseignement, des lieux qui pourraient servir de salle de détente, de remise en mouvement, ... Cadre de la gestion du temps à travailler avec les RH Travail avec les collègues et instituts	2

Comme relevé précédemment (axe 1/ objectif 2), un point d'attention est à porter sur la mise à disposition de douches et vestiaires sur les lieux de pratique afin de faciliter le confort des étudiantes, étudiants et personnels souhaitant pratiquer sur les temps de pause.

Objectif 2.2 : S'appuyer sur la formation et la recherche pour développer une boucle vertueuse autour du sport

◆ Contexte et constat

L'université de Bordeaux dispose de ressources scientifiques et pédagogiques considérables dans les domaines du sport, de la santé et des sciences du mouvement. Ses forces de recherche et de formation, ainsi que la présence de services de soutien solides, constituent un socle de compétences indéniable. Les communautés étudiante et des personnels offrent, par ailleurs, un potentiel unique de cohortes accessibles permettant d'expérimenter et d'évaluer des dispositifs novateurs en matière de sport-santé-bien-être et du mouvement humain.

De nombreuses dynamiques sont déjà engagées : le projet *Feel&Mouv* à destination des étudiants, la démarche *Healthy Campus*, le *Living Lab Healthy Campus* ou encore le gymnase connecté SMART en témoignent. Ces initiatives montrent la volonté d'inscrire durablement l'activité physique et sportive comme un levier de santé et de qualité de vie au travail et à l'étude.

Cependant, plusieurs limites persistent. Le manque de transversalité entre les acteurs du sport, de la recherche et des services soutien limite la visibilité et la cohérence des actions. L'absence d'un réseau structuré réunissant les acteurs internes et externes, ainsi que l'absence d'une véritable scène d'échanges ou d'un organe de gouvernance dédié au sport à l'échelle de l'université, constituent également des freins majeurs. Enfin, l'implication encore limitée des étudiants dans la conception et la mise en œuvre des actions réduit l'impact et la portée de certaines initiatives.

Cet objectif s'inscrit dans une stratégie plus large portée par l'université de Bordeaux, qui a placé la santé et le bien-être au cœur de ses orientations stratégiques. Comme mentionné précédemment, la signature de la Charte d'Okanagan en 2025 a marqué une étape déterminante, engageant l'établissement à développer une véritable culture de la santé et du bien-être, au bénéfice des individus comme des communautés.

Dans ce cadre, la formation et la recherche constituent des leviers puissants pour relier la production scientifique, les expérimentations pédagogiques et les actions menées auprès des étudiants et personnels. L'université a ainsi l'opportunité de devenir un laboratoire vivant du Sport-Santé, où formation, recherche et innovation se nourrissent mutuellement. Cette approche s'inscrit également dans les grandes orientations nationales (Stratégie Nationale Sport-Santé, feuille de route interministérielle, rapport Braconnier), qui encouragent les établissements d'enseignement supérieur à développer des pratiques innovantes.

◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de bâtir une véritable boucle vertueuse entre formation, recherche et action autour du sport-santé-bien-être et du mouvement humain. Cela suppose d'abord de clarifier et promouvoir la notion de "mouvement humain", entendue comme l'ensemble des mécanismes physiologiques, psychologiques et sociaux qui structurent l'activité physique et conditionnent ses effets sur la santé.

Il s'agit ensuite d'identifier et de fédérer les acteurs ressources – enseignants-chercheurs, services de soutien, associations étudiantes, partenaires externes – afin de créer un réseau transversal et

interdisciplinaire. Ce réseau devra favoriser la circulation des connaissances, encourager la mise en place d'expérimentations et contribuer à la diffusion scientifique et sociétale des résultats.

Enfin, l'université veillera à lier la recherche et la formation aux besoins concrets de ses communautés étudiante et de personnels, en développant des actions partagées sur les effets de l'activité physique sur la santé. L'implication active des étudiants dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs sera un levier à activer pour ancrer durablement cette démarche.

L'ambition est de faire de l'université de Bordeaux un établissement de référence en matière de recherche-action sur le Sport-Santé, tout en améliorant concrètement la qualité de vie, le bien-être et la santé de ses communautés.

L'exploration de ce champ de recherche est une voie pour favoriser l'interdisciplinarité facilitée notamment par l'existence et le positionnement du SMART en unité de service sport-recherche.

Actions	Modalités	Priorité
Identifier les acteurs internes de la formation et de la recherche en sport, santé, mouvement humain et construire un réseau	S'appuyer sur la cartographie de la direction de la recherche et valorisation et les composantes de formation	1
Développer des projets, actions ou expérimentations avec et/ou pour les communautés	Identifier les projets existants et/ou sujets émergents sur lesquels ils pourraient être sollicités Faire lien avec le <i>living lab Healthy Campus</i>, l'ESE, le SUAPS, la DASIS et d'autres acteurs de l'établissement Engager les collectifs de l'établissement dans le développement de synergies et de collaborations	2

Objectif 2.3 : Ouvrir l'identité forte d'université promotrice de santé sur l'environnement local et plus largement sur la société

◆ Contexte et constats

L'université de Bordeaux a inscrit dans sa stratégie globale la volonté de renforcer son rôle d'acteur engagé sur son territoire et ouvert sur la société. Cette orientation s'inscrit dans la logique de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi dans les attentes nationales et internationales relatives à la valorisation de la recherche, à la médiation scientifique et à la promotion de la santé.

L'activité physique et sportive et le sport-santé constituent à cet égard un levier particulièrement puissant : ils s'appuient à la fois sur une expertise académique (recherche et formation), une

pratique partagée (étudiants et personnels) et une ouverture citoyenne (partenariats, diffusion scientifique, organisation d'événements). Dans ce contexte, il s'agit pour l'université de valoriser ses atouts et de les projeter à l'extérieur, en renforçant ses partenariats, en diffusant ses savoirs et en partageant ses actions avec la société civile.

L'université de Bordeaux dispose de ressources internes particulièrement riches dans le domaine du sport, de la santé et du bien-être. Ses étudiants comprennent de nombreux sportifs, dont certains de haut niveau, et bénéficient d'un encadrement assuré par des enseignants et enseignants-chercheurs, des services spécialisés (SUAPS, ESE, PHASE) et une faculté des STAPS offrant notamment une licence et un master en activité physique adaptée et santé. L'université compte également de nombreux sportifs de haut niveau parmi ses alumni. De plus, plusieurs services compétents en médiation scientifique et en sciences participatives (sciences avec et pour la société (SAPS), Culture) participent à la diffusion des connaissances et au dialogue avec la société.

Ces ressources s'articulent avec un environnement partenarial riche : associations sportives universitaires (ASUBx (*association sportive université de Bordeaux*) pour les étudiants ; UCB (*union club Bordeaux*) pour les personnels), clubs sportifs amateurs ou professionnels, acteurs institutionnels (CREPS (*centre de ressources, d'expertise et de performance sportive*), LNASU (*ligue Nouvelle-Aquitaine du sport universitaire*), FFSU (*fédération française du sport universitaire*)), collectivités territoriales et partenaires culturels.

L'université bénéficie également d'un environnement particulièrement favorable à l'ouverture : des campus étendus, des infrastructures sportives nombreuses et accessibles, des lieux hybrides tels que le SMART et des pôles de vie multi-usages ouverts sur la société.

Enfin, l'université possède une politique volontariste d'ouverture à la société, en s'appuyant sur des dispositifs de médiation scientifique et culturelle qui facilitent la diffusion des connaissances et le dialogue avec la société. L'université de Bordeaux a été labellisée « science avec et pour la société » (SAPS) par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2022. La labellisation SAPS vise à soutenir des projets innovants favorisant le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société et la structuration affirmée d'un réseau territorial.

◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de faire de l'université de Bordeaux un acteur de référence en matière de sport-santé, non seulement pour ses communautés internes, mais également dans son environnement territorial et à l'échelle de la société. Il s'agit de renforcer et développer des liens forts et durables avec les partenaires extérieurs, qu'ils soient institutionnels, associatifs, culturels ou sportifs, afin de diffuser et partager les savoirs, les recherches, les événements et les actions conduits dans ce domaine, afin de favoriser la connaissance, d'encourager la participation citoyenne et de réaffirmer la valeur scientifique et le rôle sociétal de l'établissement.

Par cette démarche, l'université entend affirmer son identité singulière autour du triptyque sport, santé et bien-être, tout en renforçant son attractivité, son rayonnement territorial et sa contribution active à la société.

Actions	Modalités	Priorité
Compléter la cartographie des acteurs internes identifiés en axe 2/ objectif 2 par un réseau d'acteurs et de partenaires externes dans les domaines du sport, de la médiation scientifique et de l'ouverture sur la cité	Cartographier les acteurs et partenaires externes du sport-santé et les services UB permettant de valoriser le sport santé	1
	Construire un réseau afin de mettre en lien les acteurs externes avec les acteurs internes issus de la formation, de la recherche et des services en lien avec la culture et la médiation scientifique	2
	Identifier et développer de nouveaux partenariats pour accroître cette dimension de l'identité de l'université sur la société	2
Mener des actions hors les murs (aller dans la cité) et dans les murs (ouvrir nos campus à la cité)	Identifier les actions, événements existants pour les valoriser, les consolider ou se greffer dessus	1
	S'appuyer sur le réseau cité plus haut pour penser des actions en propre ou en partenariat	2
	Se déployer vers des espaces nouveaux sur des lieux emblématiques, université hors des murs	2

Axe 3 : Faire rayonner l'université de Bordeaux à travers le sport



Le sport et l'activité physique constituent des vecteurs puissants d'identité, de visibilité et de rayonnement pour l'université de Bordeaux. À travers cet axe, l'établissement souhaite affirmer le sport comme une dimension centrale de son image et de sa stratégie, tant en interne qu'auprès de ses partenaires et de la société.

Il s'agit d'abord de renforcer le sentiment d'appartenance des communautés étudiante et des personnels, en valorisant leurs pratiques, leurs réussites et leur engagement autour du sport. Parallèlement, l'université entend affirmer cette identité auprès de ses partenaires institutionnels, académiques, sportifs, associatifs et culturels, en mettant en avant la richesse de ses ressources, la diversité de ses pratiques et l'excellence de ses résultats.

Cet axe vise également à valoriser la performance sportive, la recherche et l'innovation dans le domaine du mouvement humain, afin de positionner l'université comme un acteur incontournable du Sport-Santé et de la connaissance scientifique dans ce domaine. En s'appuyant sur ces forces, l'établissement pourra répondre plus efficacement aux appels à projets, développer des partenariats structurants et consolider son attractivité à l'échelle locale, nationale et internationale.

Ainsi, le sport est envisagé non seulement comme un facteur de bien-être et de cohésion interne, mais également comme un marqueur identitaire fort, contribuant au rayonnement, à la reconnaissance et à l'attractivité de l'université de Bordeaux.

Objectif 3.1 : Faire de l'université de Bordeaux une université référence dans la pratique compétitive universitaire et corporative

◆ Contexte et constats

L'université de Bordeaux a inscrit la valorisation du sport compétitif et corporatif dans sa stratégie globale, dans une logique de rayonnement régional, national et international. Cette orientation rejoint les recommandations nationales portées par la FFSU et par France Universités, qui insistent sur la nécessité de renforcer la visibilité des pratiques compétitives universitaires et de soutenir le double projet académique et sportif.

L'accompagnement structuré des sportifs de haut niveau par le service PHASE et le SUAPS, les partenariats établis avec les clubs et fédérations, ainsi que l'engagement de l'ASUBx, traduisent une politique déjà ambitieuse. L'université souhaite désormais franchir une nouvelle étape en consolidant cette identité compétitive et en la faisant rayonner davantage, en cohérence avec les valeurs portées par le label Génération 2024.

L'université de Bordeaux est déjà fortement engagée dans la performance sportive et l'accompagnement des étudiants sportifs de haut, très bon et bon niveau (cf. annexe 4). Chaque année, environ 150 sportifs de haut niveau et 200 sportifs de très bon niveau bénéficient d'un suivi spécifique et d'un accompagnement pour la réussite de leur double projet (académique et sportif) assuré par le service PHASE et par le référent haut niveau de l'établissement. Ces dispositifs en place depuis des années à l'université de Bordeaux font partie des recommandations du rapport Braconnier « *Le sport : une ambition pour l'université* » publié en février 2023.

Les pôles universitaires d'entraînement jouent un rôle central dans l'optimisation de la performance. Ils offrent des structures d'entraînement adaptées permettant d'accéder au haut niveau ou de s'y maintenir.

Cette dynamique est renforcée par des partenariats solides avec le CREPS de Bordeaux, les ligues, fédérations sportives et clubs de renom (LNASU, FFSU, UBB (*club de rugby Union Bordeaux-Bègles*)), qui garantissent aux étudiants un accompagnement adapté et une mise en réseau efficace.

L'ASUBx, association sportive des étudiants de l'université, constitue un acteur majeur de la pratique compétitive (cf. annexe 5). Elle regroupe sous les mêmes couleurs près de 500 étudiants sportifs de haut niveau, issus de l'université et de ses partenaires (université Bordeaux Montaigne, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux-INP). Elle a pour mission de coordonner et développer la pratique sportive compétitive universitaire au niveau national et international, renforçant les liens avec les structures de haut niveau environnantes.

Enfin, les associations sportives des collèges permettent aux étudiants de participer à des compétitions locales et régionales, tandis que l'Université Club Bordeaux (UCB) constitue un relais important pour la pratique corporative, favorisant ainsi la participation de tous les publics aux compétitions sportives.

◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de faire de l'université de Bordeaux une référence dans la pratique compétitive universitaire et corporative, en affirmant une identité forte et reconnue autour du sport.

Par cette ambition, l'université entend non seulement soutenir la performance sportive de ses étudiants et personnels, mais aussi renforcer son rayonnement territorial, national et international.

Actions	Modalités	Priorité
Maintenir et actualiser les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des sportifs de haut niveau	S'appuyer sur les dispositifs proposés par le service PHASE pour l'accompagnement du double projet sportif et académique S'appuyer sur les pôles universitaires d'entraînement et le soutien à la performance sportive (Mener une veille et actualiser les disciplines ouvertes en pôles universitaires d'entraînement avant chaque nouveau conventionnement)	1
Veiller à l'adéquation entre les moyens mobilisables et la participation aux compétitions	S'appuyer sur l'ASUBx et les référents sportifs quant au choix des sports à porter en compétition pour assurer le meilleur rayonnement possible Optimiser les participations pour maîtriser les coûts	1
Valoriser les résultats sportifs des étudiants et des personnels	S'appuyer sur un chargé de projets et de communication au SUAPS pour communiquer/relayer les résultats obtenus par les personnels et les étudiants, les associations sportives	1
Soutenir la participation de personnels aux compétitions corporatives et à de grands événements sportifs	UCB : Mieux communiquer sur l'association pour l'aider à créer des sections sportives ; Analyser avec elle ses besoins ; Définir un plan d'actions Accompagner et valoriser la participation de personnels à des événements sportifs Optimiser les participations pour maîtriser les coûts	2

Objectif 3.2 : Développer de grands événements vecteurs du sentiment d'appartenance et ouverts sur la société

◆ Contexte et constats :

Le rapport Braconnier souligne l'importance pour les universités de mieux intégrer le sport dans leur stratégie de rayonnement. Il recommande notamment d'insérer les sportifs de haut niveau dans les dispositifs de communication et de promotion du sport à l'université et de mutualiser les dispositifs de promotion du sport à l'université, en particulier autour de la FFSU.

Dans cette perspective, les événements sportifs organisés par l'université représentent une opportunité majeure : ils constituent à la fois une vitrine institutionnelle et un levier de rayonnement territorial et national. Ils doivent permettre de valoriser les réussites des sportifs de haut niveau, de fédérer la communauté universitaire autour de valeurs partagées et d'ouvrir largement l'université à la société, en renforçant ses partenariats avec le CREPS, les fédérations sportives, la FFSU, les clubs locaux et les collectivités territoriales.

L'université de Bordeaux s'est déjà affirmée comme un acteur en capacité de porter ou être partenaire d'événements sportifs de grande envergure (cf. annexe 6). Parmi les plus récents, on peut citer le WURIT (septembre 2023) ou encore les Jeux Européens du Sport d'Entreprise (juin 2023). Ces manifestations, qui rassemblent largement étudiants, personnels et partenaires, démontrent la capacité de l'établissement à fédérer et à rayonner à travers le sport.

Au-delà de ces temps forts, de nombreux événements sont organisés tout au long de l'année par les services et composantes, tels que le SUAPS, les STAPS, les services des sports des collèges ou encore les associations étudiantes. Toutefois, cette offre demeure dispersée et parfois insuffisamment coordonnée, ce qui limite la visibilité globale et la valorisation institutionnelle du sport universitaire.

◆ Définition de l'objectif :

L'université de Bordeaux ambitionne de devenir un acteur reconnu de l'organisation d'événements sportifs, tant à l'échelle locale que nationale.

En s'appuyant sur la richesse de ses ressources et sur l'excellence de ses étudiants sportifs, notamment de haut niveau et de ses alumni, elle souhaite incarner son identité à travers des manifestations fédératrices et visibles. Ces événements doivent contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance au sein de la communauté universitaire, tout en offrant une vitrine institutionnelle ouverte sur la société et ses partenaires.

À travers cette dynamique, le sport devient un levier stratégique de rayonnement, permettant de valoriser les réussites individuelles et collectives, de consolider les coopérations et de projeter l'image d'une université engagée et performante.

◆ Sous-Objectif 3.2.1 : Développer ou se rattacher à des événements sportifs reconnus

Actions	Modalités	Priorité
Identifier les événements locaux, nationaux ou internationaux auxquels l'université pourrait se rattacher ou que l'université pourrait déclinier	S'appuyer sur la programmation locale, nationale et internationale S'appuyer sur les acteurs du territoire et les partenaires sportifs (CREPS, clubs, etc.)	1
Développer des événements (tels que les trophées du sport) ou être partenaires d'événements (tels que les Oscars du sport) pour un rayonnement plus large	Donner de la visibilité à nos sportifs en cultivant les relations avec les médias	2
Créer une communauté à travers ces événements en créant des équipes université de Bordeaux	S'appuyer sur la DASIS, les associations des personnels (UCB, COR (<i>Club Omnisport de la Recherche</i>), Clascub), les associations sportives et les collègues pour les étudiants	3

◆ Sous-Objectif 3.2.2 : Rayonner à travers les sportifs de haut niveau de l'université

Actions	Modalités	Priorité
Repérer les talents qui peuvent performer : créer un réseau de la performance	Identification des sportifs de haut niveau via le référent (directeur adjoint au haut niveau SUAPS)	1
Informier les services internes adéquats (communication/ SUAPS)	Travail collaboratif direction de la communication et SUAPS, pour planification commune et pilotage	2
Valoriser les talents tout au long de l'année via une communication adaptée Définir une ligne éditoriale adaptée	Aller vers les sportifs de haut niveau, trouver comment les capter, les toucher	3

◆ Sous-Objectif 3.2.3: Développer le sentiment d'appartenance

Actions	Modalités	Priorité
Identifier des événements existants de l'université de Bordeaux au cours desquels nos sportifs phares pourraient être mobilisés	Donner une visibilité aux sportifs de haut niveau	1
Créer des événements dans lesquels étudiants/personnels se reconnaissent et qui pourraient être parrainés ou marrainés par des sportifs de haut niveau ou de bon niveau ou des pôles universitaires d'entraînement		2
Mobiliser le réseau des Alumni dans le cadre de ces événements		2
Mieux communiquer sur les événements clés de l'année	Travail collaboratif direction de la communication et SUAPS	1

Objectif 3.3 : Soutenir la recherche et l'innovation au service des sciences du mouvement humain

◆ Contexte et Constats

Le contexte actuel est particulièrement favorable au développement de la recherche sur la thématique Sport. La dynamique créée autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 contribue à mettre en avant le sport comme enjeu sociétal et scientifique. L'écosystème local est riche d'acteurs (clubs, ligues, fédérations, collectivités, partenaires culturels et socio-économiques), mais il souffre encore d'un manque de réseau structuré et intégré.

Comme déjà mentionné précédemment (axe2/ objectif 2), l'université de Bordeaux dispose de compétences et de ressources internes remarquables dans les champs des activités physiques et sportives, de la santé et des sciences humaines et sociales. Ses services de soutien, ses laboratoires et ses communautés étudiante et des personnels offrent un potentiel unique pour développer des projets scientifiques et expérimentaux autour du sport et du mouvement humain. Plusieurs dynamiques existent déjà – le projet *Feel&Mouv*, la démarche *Healthy Campus*, le *Living Lab* Santé ou encore le bâtiment SMART – et constituent des points d'ancrage solides.

Cependant, des fragilités demeurent. Le manque de transversalité et l'insuffisance de communication entre les acteurs internes (sport, recherche, services de soutien) limitent la lisibilité et la mise en réseau des initiatives. L'absence d'un organe de gouvernance dédié, d'une scène d'échange structurée et d'une implication forte des étudiants affaiblissent la cohérence d'ensemble.

Sur le plan scientifique, la recherche en sport se révèle être un levier interdisciplinaire puissant, mobilisant notamment la santé, les sciences sociales, les technologies numériques et l'innovation. Si ce domaine attire encore peu de financements en lui-même, il bénéficie d'opportunités grâce au secteur de la santé, aux appels à projets interdisciplinaires portés par l'université de Bordeaux (recherche interdisciplinaire et exploratoire (RIE), thèses interdisciplinaires), et à l'appui d'acteurs comme la direction de la recherche et valorisation pour la cartographie des compétences et l'accompagnement réglementaire notamment pour les projets de recherche impliquant la personne humaine (RIPH2 et RIPH3).

Le lien avec l'innovation est également prometteur, notamment via la direction du développement par l'innovation, l'entrepreneuriat et le lien avec les acteurs socio-économiques (DIESE) et la création d'un pôle de compétitivité numérique responsable en Nouvelle-Aquitaine, qui inclut un volet « sport-tech ».

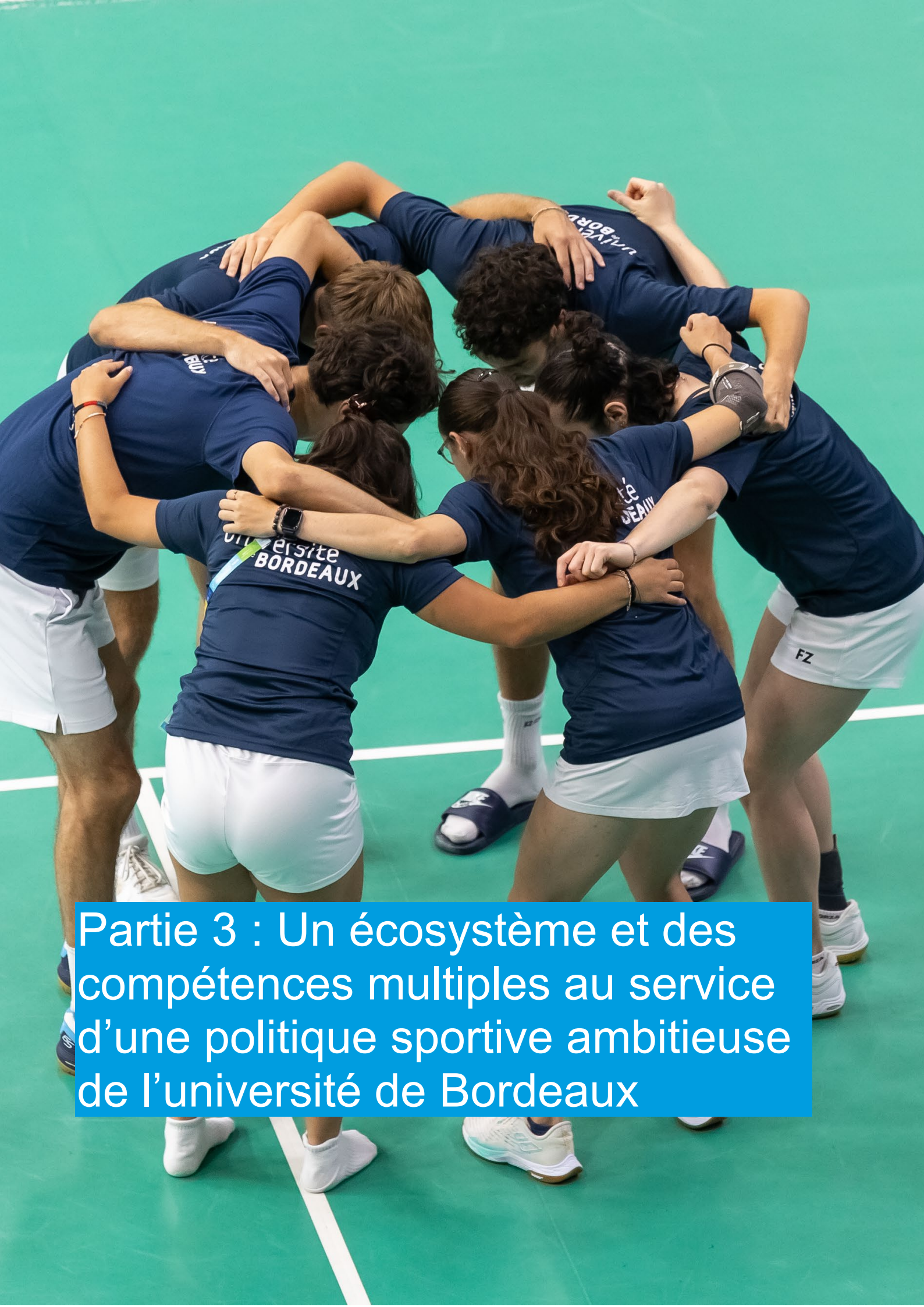
◆ Définition de l'objectif

L'objectif est de faire de l'université de Bordeaux un acteur reconnu de la recherche et de l'innovation dans le domaine du sport et du mouvement humain. Il s'agit de consolider et de fédérer les forces existantes en construisant un véritable réseau d'acteurs internes et externes, capable de croiser les expertises scientifiques et technologiques.

Cette démarche suppose d'accompagner activement les projets de recherche et d'innovation, en mobilisant les dispositifs de financement disponibles, en soutenant l'interdisciplinarité et en renforçant la visibilité des travaux menés. Elle repose également sur la création d'espaces de dialogue et de gouvernance adaptés, favorisant la transversalité entre les services, les laboratoires, les composantes et les partenaires.

En soutenant la recherche et l'innovation autour du mouvement humain, l'université entend non seulement affirmer sa place dans l'écosystème scientifique et socio-économique, mais aussi renforcer son rayonnement et son attractivité, en inscrivant durablement le sport au cœur de son identité et de sa stratégie.

Actions	Modalités	Priorité
Identifier et construire un réseau d'acteurs internes et externes en recherche en sport et sciences du mouvement	Identifier les acteurs qui travaillent sur le mouvement et sur la santé à la fois en interne à l'université en s'appuyant sur la cartographie de la direction de la recherche et valorisation, en présentant le SMART aux directions de départements)	1
	Faire un benchmark auprès des autres universités afin d'identifier leurs acteurs, associations sportives et autres acteurs locaux	
	Construire un réseau des acteurs internes et externes (possible création d'un réseau régional de recherche (R3) via la Région Nouvelle-Aquitaine pour fédérer les acteurs internes et externes identifiés)	2
	Travailler le ciblage des acteurs à viser (appui de la DIESE)	
	Développer une comitologie associée à la thématique des sciences du mouvement humain et du sport en lien avec le pilotage du schéma directeur sport de l'université de Bordeaux	2
	Demander la labellisation plateforme de recherche pour le SMART et inscrire le SMART dans la plateforme The hub	1
Faire émerger les sciences du mouvement humain comme un levier de l'interdisciplinarité	Travailler sur les enjeux de lien entre les objectifs de durabilité et les projets recherche sport/santé au sein de l'établissement.	3
	S'appuyer sur l'appel à projets de recherche interdisciplinaire et exploratoire (RIE)	2
	Mener des actions de communication interdisciplinarité via le fonds d'animation interdisciplinaire	



Partie 3 : Un écosystème et des compétences multiples au service d'une politique sportive ambitieuse de l'université de Bordeaux

1. Gouvernance

◆ Contexte et constats

Le Code de l'éducation (articles D. 714-41 à D. 714-53, modifiés par le décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018, cf. annexe 7) encadre l'organisation des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur.

Plus spécifiquement, les articles D. 714-45 à D. 714-49 précisent les acteurs et organes de direction et de gouvernance des Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ainsi que leurs compétences.

Ils prévoient notamment que chaque SUAPS se dote d'un conseil des sports, présidé par le président de l'université (ou son représentant), qui comprend des étudiants, des personnels (enseignants et administratifs), ainsi que des personnalités qualifiées. Il peut aussi intégrer des représentants d'institutions partenaires.

Ce conseil élabore des propositions concernant la politique sportive de l'université, adopte le budget du service, ainsi que les statuts et le règlement intérieur du service. Il est consulté sur les moyens mis à disposition du SUAPS avant leur adoption par le Conseil d'administration de l'université.

Le rapport Braconnier insiste également sur la nécessité de clarifier et de renforcer la gouvernance sportive universitaire, en désignant des référents identifiés, en assurant la transversalité entre acteurs et en inscrivant le sport dans la stratégie globale des établissements. Cette gouvernance doit s'inscrire dans le cadre plus large de la politique de l'établissement, en articulation avec les instances décisionnelles universitaires.

Comme en témoigne le schéma (1) ci-après, l'écosystème sportif de l'université de Bordeaux est riche et diversifié, mais ses compétences tout comme sa gouvernance restent morcelées. Plusieurs structures et services interviennent dans le champ du sport (SUAPS, UF STAPS, PHASE, services des sports des collèges, associations, SMART, laboratoire de recherche, DASIS...), sans qu'existe un cadre consolidé de pilotage commun. Cette absence de pilotage stratégique consolidé entraîne:

- > une insuffisante coordination des initiatives (formation, sport santé, sport de haut niveau, événements, infrastructures, événementiels, autres) ;
- > une visibilité limitée des moyens humains et financiers mobilisés pour le sport;
- > une faible lisibilité externe de la politique sportive auprès des partenaires.

Cette dispersion constitue un frein à la pleine reconnaissance du sport comme marqueur identitaire et stratégique de l'université.

Les préconisations nationales et les obligations réglementaires appellent à mettre en place une gouvernance claire et concertée pour garantir l'efficacité et la cohérence de la politique sportive de l'université dans le périmètre large défini par ce schéma directeur.

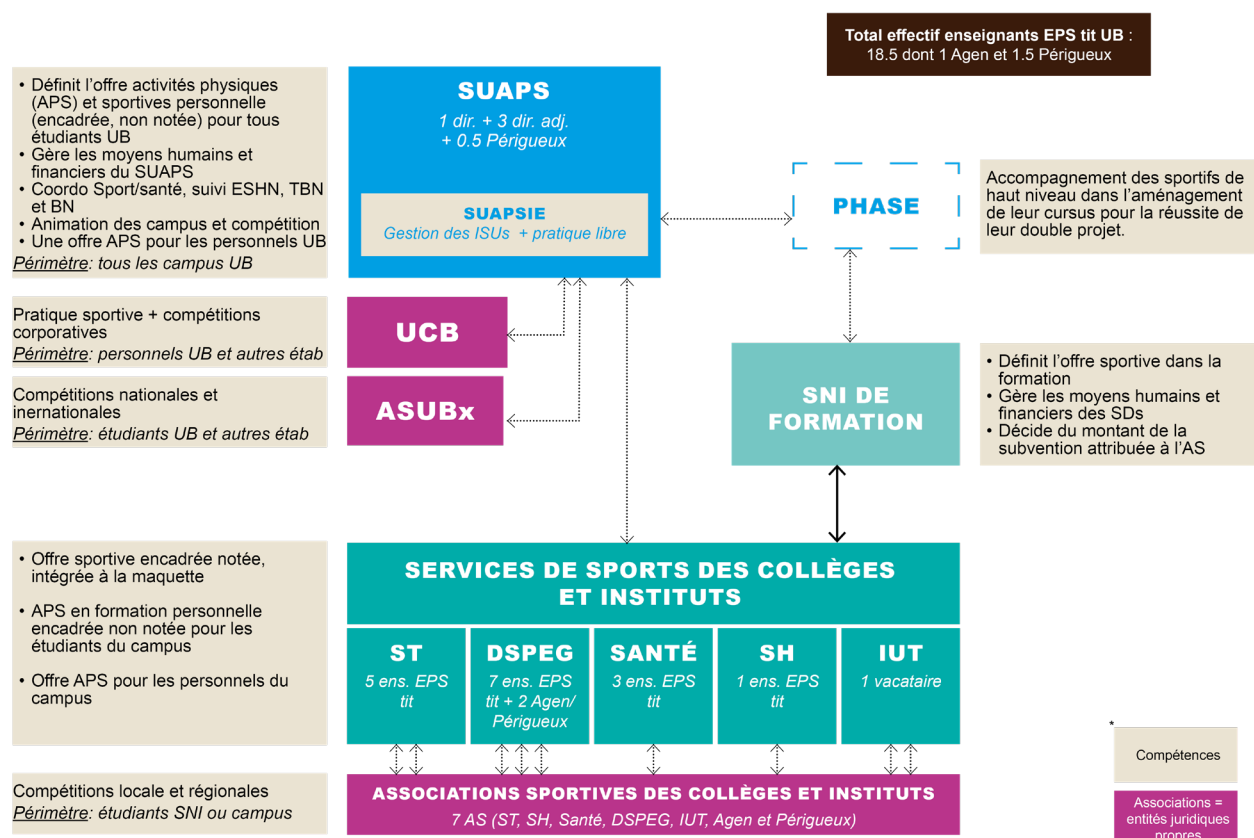


Schéma 1 : Les acteurs de la pratique de l'activité physique et sportive à l'UB

Parallèlement, le SUAPS de l'université de Bordeaux porte, à travers une convention multilatérale de site, la gestion des infrastructures sportives universitaires (ISU) et l'offre des activités physiques et sportives pour le compte de 5 établissements d'enseignement supérieur du campus bordelais (université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Agro, Sciences Po Bordeaux et Bordeaux INP). Un conseil des sports inter-établissements existe depuis 2014 sur ce périmètre pour en assurer la gouvernance (cf schéma (2) page suivante).

◆ Objectif

L'objectif est de mettre en place une gouvernance structurée du sport à l'université de Bordeaux, à la fois conforme au cadre réglementaire et adaptée aux ambitions stratégiques de l'établissement. Cette gouvernance devra :

- > garantir une concertation régulière et institutionnalisée associant l'ensemble des acteurs concernés (étudiants, personnels, enseignants d'EPS, composantes de formation, de recherche, services, partenaires externes) à la définition et au suivi de la stratégie sportive ;
- > suivre la mise en œuvre du schéma directeur du sport ;
- > permettre une vision consolidée des moyens humains, financiers et infrastructurels consacrés au sport dans toutes les structures de l'établissement ;
- > assurer la cohérence entre la stratégie sportive et les grandes orientations de l'université (formation, recherche, qualité de vie, rayonnement).

Au-delà de l'obligation réglementaire, cette gouvernance vise à renforcer l'efficacité, la lisibilité et l'attractivité de la politique sportive universitaire, en cohérence avec les ambitions de l'université en matière de qualité de vie, de santé et de rayonnement.

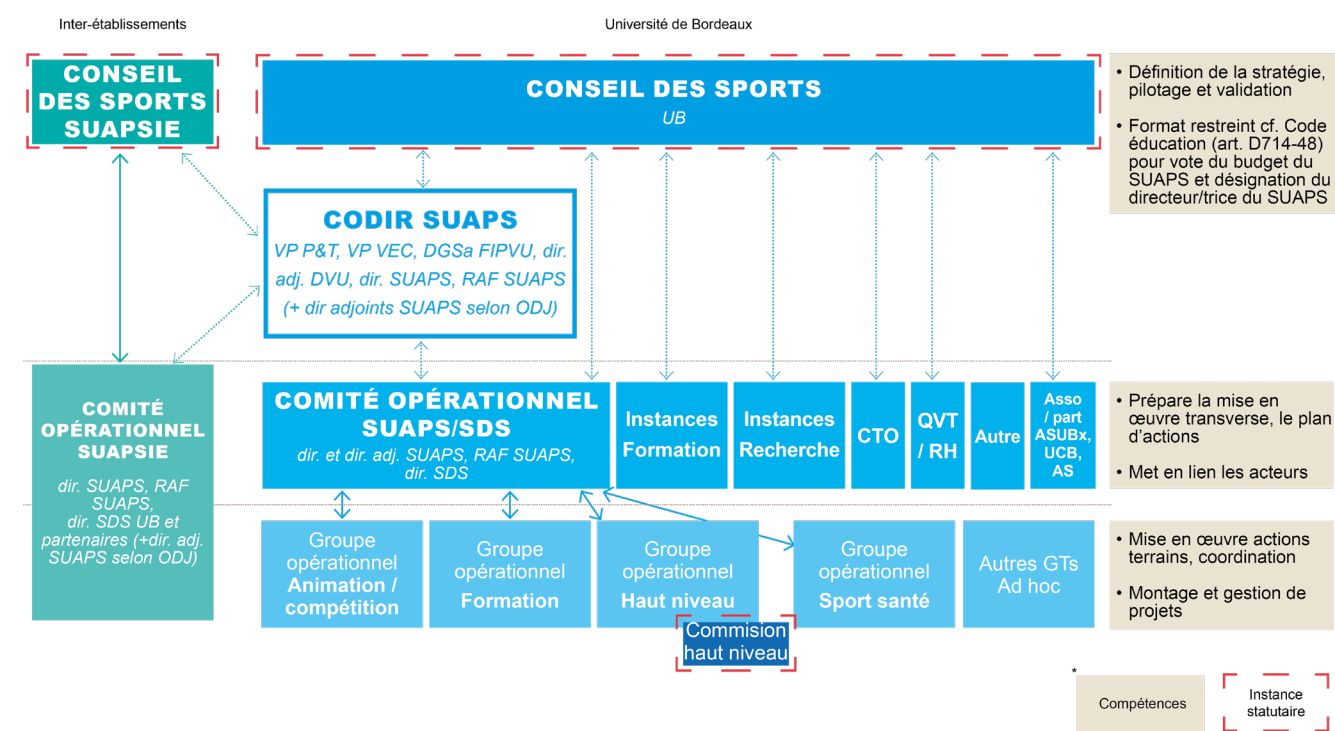


Schéma 2 : Proposition d'organisation des instances

Actions	Modalités	Priorité
Poursuivre les travaux relatifs à la gouvernance du sport pour définir le cadre organisationnel du conseil	Clarifier la composition du conseil, le périmètre, les compétences et le rôle de ce conseil Définir la fréquence, la période et les modalités de réunion de ce conseil Définir les modalités de désignation des représentants des étudiants et des personnels, les conditions de vote et les quorums	1
Organiser une concertation et une communication avec acteurs internes et externes identifiés pour participer à ce conseil	Travail à mener avec la DAJ, les DGSa et les VP concernés	1
Définir le calendrier de réunion de ce conseil pour l'année 2026-27 et organiser la 1 ^{ère} instance	A mener avec la DAJ, la gouvernance et le SUAPS Définir l'ordre du jour	1

2. Infrastructures

Avec 28 hectares de surface de jeu, l'université de Bordeaux bénéficie d'un des plus grands campus sportifs d'Europe. Les infrastructures sportives de l'université sont réparties sur quatre sites géographiques : le campus Rocquencourt, le campus Monadey, le campus Carreire et Station Marne.

Leur gestion, maintenance et entretien relèvent du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), en lien avec le Pôle Patrimoine et Environnement (PPE).

Ces équipements constituent un patrimoine d'ampleur, mobilisé à la fois pour les activités pédagogiques, la pratique libre ou la compétition. Ils sont également ouverts, sous conditions de location, à des partenaires universitaires et extérieurs, renforçant ainsi leur rôle dans l'écosystème sportif régional.

◆ Campus Rocquencourt

La plaine des sports Rocquencourt (21,2 hectares) est caractérisée par sa taille importante et sa situation privilégiée au croisement des communes de Pessac et de Gradignan. Ce site propose :

- > une aire extérieure composée de 2 terrains de rugby synthétiques, 3 terrains engazonnés, des courts de tennis et une piste d'athlétisme de 400m ;
- > un Complexe Sportif Évolutif Couvert (COSEC) abritant 5 salles spécialisées (danse, gymnastique, sports collectifs, dojo). Il comprend par ailleurs un logement de fonction réhabilité en salle pour les professeurs ;
- > une salle omnisport d'une surface de 1500 m² permettant une pratique polyvalente : basket, badminton, tennis de table, handball, etc.
- > une salle de musculation équipée disposant de vestiaires et d'un encadrant sportif.



◆ Campus Monadey

S'étendant sur près de 10 hectares, à cheval sur les communes de Pessac et de Talence, la plaine des sports Monadey concentre un large éventail d'équipements :

- > un stade rénové avec 4 terrains de football synthétiques, vestiaires et aménagements extérieurs ;
- > une Halle des Sports (2000 m²) accueillant basket, volley, badminton, tennis de table, ainsi que 3 courts de squash et un mur d'escalade ;
- > une salle de musculation moderne et encadrée ;
- > une aire de crossfit de 180 m² avec station de crosstraining, barres et équipements dédiés.

◆ Campus Carreire

Le Pôle de Vie Carreire, situé sur le campus Santé, allie espaces sportifs et lieux de convivialité :

- > un gymnase polyvalent de 840 m²,
- > une salle de danse adaptée à de multiples disciplines,
- > une salle de musculation,
- > un bloc d'escalade (4 voies)

◆ Station Marne

Nouvel espace de vie sur le campus Victoire, en plein cœur de Bordeaux, Station Marne met à disposition :

- > une salle de danse de 154 m²,
- > une salle de fitness de 154 m², toutes deux dotées de vestiaires collectifs.

◆ Le bâtiment SMART, un pôle d'excellence au service du sport, de la recherche et de l'innovation

Situé au cœur de la plaine sportive de Rocquencourt, le bâtiment SMART (Sport, Mouvement, Ambition, Recherche, Technologie) constitue l'une des réalisations emblématiques de l'université de Bordeaux dans le cadre de l'Opération Campus. Inauguré le 30 avril 2024, il a été conçu comme un gymnase connecté et intelligent, à la croisée des enjeux de recherche, de formation, d'innovation et de pratique sportive. Cette configuration unique lui a valu d'être certifié centre de préparation pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le SMART est à la fois :

- > un gymnase multisports connecté, permettant la pratique de disciplines variées (basket, handball, volley, escalade, danse, préparation physique, simulateur de golf, etc.) ;
- > un lieu de recherche et d'enseignement, dédié à l'étude de la motricité humaine et sportive, doté de technologies de pointe (caméras, capteurs, dispositifs de réalité augmentée, analyse et visualisation de données) ;
- > un centre d'innovation associant chercheurs, sportifs et industriels dans le développement d'outils et pratiques innovantes autour du mouvement humain et de la performance sportive.

Des espaces médicaux (kinésithérapie, médecine du sport) viennent compléter le dispositif. Ce lieu n'entre pas dans le périmètre de gestion du SUAPS. Il relève d'une unité de service rattachée au département de recherche SIN (science de l'ingénieur et du numérique).

◆ Équipements non universitaires

Périmètre inter-établissements

Au-delà de son propre patrimoine, l'université de Bordeaux porte à travers le SUAPS la gestion des locations des infrastructures sportives de Bordeaux Sciences Agro à savoir : un gymnase de 800 m² et une salle de danse de 78 m².

Partenariats et locations

Un certain nombre d'activités sportives proposées par l'université se déroulent au sein d'installations louées ou mises à disposition par des partenaires (des collectivités territoriales principalement et plus rarement des structures sportives privées). Une partie de cette offre se trouve dans la métropole bordelaise, mais aussi à Agen, Périgueux ou Dax. Parmi les partenaires nous retrouvons :

- > La mairie de Bordeaux
- > La mairie de Mérignac
- > La ville d'Agen
- > La mairie de Périgueux
- > La ville de Dax
- > La communauté d'agglomération du grand Périgueux
- > Le CREPS
- > La ligue de tennis

◆ Pilotage et perspectives immobilières

La gestion, la maintenance et la rénovation des infrastructures sportives reposent sur une coopération étroite et structurée entre le SUAPS et les équipes du Pôle Patrimoine et Environnement (PPE). La Direction de l'immobilier participe de cette relation au travers de ses services, en particulier : le Service Performance Environnementale pour la gestion des fluides, le Service Stratégie Programmation pour l'identification, la caractérisation des besoins et la planification pluriannuelle, ainsi que les 3 services Maitrise d'Ouvrage, Pilotage de l'Exploitation et Maintenance Technique pour la mise en œuvre.

Cette coordination s'articule autour de 2 instances :

- > Le comité technique (CoTech) PPE-SUAPS (2 fois/an) identifie les besoins de maintenance et d'investissements stratégiques ;
- > Le comité de pilotage (CoPil) PPE-SUAPS (2 fois/an) associe les vice-présidences et directions pour arbitrer la priorisation et le financement des travaux identifiés avant leur intégration dans la programmation, en cohérence avec le SPSI de l'établissement.

Le SPSI, schéma pluriannuel de stratégie immobilière et environnemental est le document de référence qui définit la politique immobilière de l'université de Bordeaux. Récemment révisé, il donne les orientations et la trajectoire souhaitée par l'université pour la période 2024-2028.

Concernant les infrastructures sportives, **les ambitions portent sur :**

La plaine des sports de Monadey, avec ses 4 terrains de football synthétiques, constitue un équipement central dont l'utilisation soutenue nécessite une attention particulière. Une programmation pluriannuelle de réhabilitation est engagée afin de renouveler progressivement les revêtements, dont le coût est estimé à près de 400 000 € par terrain. Par ailleurs, une réflexion est ouverte sur le devenir de l'ancienne piscine universitaire, dont les coûts de réhabilitation et d'exploitation rendent improbable le retour à son usage initial.

Le site de Rocquencourt appelle également des investissements structurants qui nécessitent une révision du SPSI. La création d'un terrain synthétique supplémentaire, qui pourrait être en remplacement du terrain d'honneur actuel, est fortement souhaitée, tandis que le maintien en bon état du COSEC et de ses infrastructures nécessitera une attention particulière et une programmation associée relevant du GER. Dans l'attente d'une révision de la planification urbaine à horizon décennal, le maintien de la piste d'athlétisme, d'un terrain en herbe à l'ouest du site et des vestiaires de plein air est à programmer. Enfin, la période du SPSI doit permettre d'étudier le développement d'équipements sportifs en libre accès tels que des demi-terrains de basket ou fronton, en cohérence avec le projet urbain. Globalement la planification urbaine inscrite au SPSI est à requestionner en coordination avec les projets de valorisation du foncier en préservant les recettes attendues de celle-ci.

En parallèle de ces projets, **la sécurisation des ISU** est un enjeu de taille. Initialement ouverts à la cité par volonté politique, les terrains extérieurs sont depuis des années régulièrement occupés illégalement par les gens du voyage. Cette réalité entraîne des problèmes de gestion des enseignements, des locations, des questions de sécurité, mais engendre aussi de lourdes dépenses pour la remise en état des sites.

Déjà inscrites dans le précédent SPSI, la question de la relocalisation des bureaux du SUAPS et la création d'équipements manquants tels qu'un gymnase, une salle de danse et une salle de combat ou fitness restent ouvertes et à explorer.

Ces ambitions s'inscrivent dans une vision intégrée de l'aménagement des campus, en lien avec d'autres projets majeurs comme la construction de résidences étudiantes (projet SIREAUCO et Paulin de Nole), l'implantation de l'INSPE à Pessac, regroupement de l'UF de biologie à Talence, ou encore la valorisation foncière (exemple : AMI Rocquencourt).

A ceci s'ajoutent les besoins en douches et vestiaires supplémentaires sur les lieux de travail et d'étude identifiés dans les axes 1/objectif 2 et 2/objectif 1 du SD sport, visant à lever des freins identifiés à la pratique régulière d'activités physiques et sportives, en particulier pour les personnels et étudiants sur des temps contraints.

3. Moyens humains et compétences

Comme illustré par le schéma (1) précédent (page 35), l'écosystème sportif de l'université de Bordeaux est riche et diversifié. Ses compétences sont morcelées et réparties entre plusieurs structures et services qui interviennent de manière directe (SUAPS, STAPS, services des sports des collèges et instituts, associations) ou indirecte (PHASE, laboratoire de recherche, DASIS) dans le champ du sport.

◆ Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Le SUAPS est un service central de l'Université de Bordeaux, rattaché à la direction de la vie universitaire au sein du pôle FIPVU (formation, insertion professionnelle et vie universitaire).

Le service est co-piloté par un directeur enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) et un cadre administratif (responsable administratif et financier), garantissant ainsi à la fois une expertise pédagogique et une rigueur de gestion. L'équipe de direction est renforcée par 3 directeurs adjoints (enseignants d'EPS) spécialisés dans les domaines de la formation, de l'animation-compétition et du sport de haut niveau. Ce dernier est le référent unique à l'échelle de l'établissement pour le sport de haut-niveau tel que préconisé dans le rapport Braconnier.

Le SUAPS s'appuie sur une équipe structurée autour de la responsable administrative et financière (RAF) comptant une trentaine d'agents mobilisés au quotidien (voir organigramme du SUAPS en annexe 8) :

- > un gestionnaire administratif et financier,
- > 3 secrétaires affectés aux services des sports des collèges,
- > 2 gestionnaires des infrastructures sportives,
- > 3 maîtres-nageurs sauveteurs, un coordonnateur de la salle de musculation et son assistant,
- > un chargé de projets sport et communication,
- > un chargé de projet sport-santé et un coordonnateur APA,
- > un cadre technique et logistique des sites sportifs, son adjoint et une équipe de 12 opérateurs logistiques dédiée à l'entretien, la maintenance et l'accueil sur les installations sportives universitaires (ISU).

Cette diversité de profils reflète la richesse et la complémentarité des compétences nécessaires pour mettre en œuvre une politique sportive ambitieuse à l'échelle d'un établissement pluridisciplinaire comme l'Université de Bordeaux et entretenir un parc sportif très étendu.

Le SUAPS assure des missions stratégiques et opérationnelles au service de la communauté universitaire :

- > Promotion et mise en œuvre de la politique sportive de l'université de Bordeaux, en cohérence avec les orientations nationales et les priorités institutionnelles.
- > Organisation et développement des Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA), à destination des étudiants et des personnels, en pratique libre ou encadrée, non créditante, afin de favoriser une offre inclusive et diversifiée.
- > Déploiement d'actions de sport-santé à destination des étudiants, en lien étroit avec l'Espace Santé Étudiants (ESE) et les autres services de soutien, pour répondre aux enjeux de prévention et de bien-être.

- > Encadrement et valorisation de la pratique compétitive et de haut niveau, afin d'accompagner les étudiants sportifs dans leur double projet académique et sportif et de contribuer au rayonnement de l'université.
- > Gestion, entretien et optimisation des infrastructures sportives universitaires (ISU), en veillant à leur accessibilité, leur qualité et leur bon usage, tant pour les activités pédagogiques que pour la pratique libre et compétitive.

En conjuguant expertise pédagogique, animation sportive, accompagnement des sportifs de haut niveau, gestion d'équipements et innovation en matière de sport-santé, le SUAPS constitue un pilier essentiel de la politique sportive de l'Université de Bordeaux, contribuant directement à la santé, à la cohésion et à l'attractivité de l'établissement.

Les actions et les offres à destination des personnels sont construites en concertation avec **la direction de l'action sociale et de l'innovation sociétale (DASIS)**. Cette direction rattachée au pôle administration générale et ressources humaines (AGRH) décline et coordonne les orientations RH en matière de qualité de vie au travail, de handicap, d'égalité femme-homme et d'offre sociale. Elle est au cœur de la démarche *Healthy Campus* et porte les actions à destination des personnels qui en découlent.

◆ L'espace santé étudiants (ESE)

A la fois service de santé universitaire et centre de santé, l'ESE a pour mission d'aider les étudiantes et les étudiants à maintenir ou à améliorer leur capital santé pendant leurs études. Le service propose une offre de santé globale associant l'accès aux soins de 1ers recours, prévention et promotion de la santé.

La direction du service est composée de :

- > Un directeur scientifique, professeur de santé publique,
- > Une directrice opérationnelle,
- > Une responsable administrative et financière.

Pour déployer la politique définie dans le plan santé, la direction s'appuie sur :

- > Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins généralistes, infirmières, sages-femmes, psychologues, diététicienne, assistante sociale, coordonnatrice de parcours complexe.
- > Une équipe dédiée à la promotion de la santé et la communication, renforcée par des étudiants relais santé qui incarne la démarche d'éducation par les pairs.
- > Une équipe administrative, financière et technique.

L'ESE occupe une place stratégique dans la mise en œuvre de la politique Sport-Santé développée par l'établissement et contribue activement à la démarche *Healthy Campus*. Il est impliqué dans plusieurs projets structurants, notamment les campagnes de sensibilisation à la lutte contre la sédentarité et la promotion de l'activité physique régulière, le *Living Lab Healthy Campus* et le projet expérimental *Feel&Mouv* porté par le SUAPS.

◆ Formation et recherche

Au sein de chaque collège, en coordination avec le SUAPS, les Services des Sports (SDS) ont pour mission de structurer l'offre de proximité. Ils assurent l'organisation des pratiques diplômantes, ainsi que des activités encadrées non notées, et coordonnent avec les associations sportives la participation aux compétitions locales et départementales.

Cette structuration vise à rapprocher l'offre sportive des étudiants sur chaque campus, tout en assurant la cohérence avec la politique globale portée par le SUAPS et l'université.

Les SDS sont soutenus par un corps enseignant multi-disciplinaires réparti comme suit :

- > 5 enseignants titulaires en Sciences et Technologies (ST),
- > 9 enseignants en Droit, Sciences Politiques, Economie et Gestion (DSPEG) (dont 2 postes délocalisés à Agen et Périgueux),
- > 3 enseignants titulaires en Santé,
- > 1 enseignant titulaire en Sciences de l'Homme (SH),
- > 0,5 poste d'enseignant titulaire rattaché au SUAPS à Périgueux,
- > 1 enseignant vacataire intervenant au sein de l'IUT.

De plus, 3 secrétaires viennent compléter cet effectif. Elles sont réparties individuellement au sein des SDS du collège ST, SH et DSPEG. Elles assurent l'appui administratif, financier et opérationnel des SDS, dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes ainsi qu'un accueil de 1ère ligne avec les étudiants qui se rendent au bureau des SDS.

Bien qu'administrativement rattachées au SUAPS, elles exercent leurs missions dans les collèges avec un lien fonctionnel fort avec les directeurs des SDS qui prime sur le lien hiérarchique avec la RAF du SUAPS. De plus, leur support de poste est intégré au plan de gestion des emplois des collèges de rattachement.

Cette organisation, bien qu'utile pour la proximité, révèle toutefois des zones de tension : l'hybridation des rattachements (fonctionnel / hiérarchique), les supports de postes installés dans leur structure d'exercice qui n'est pas leur structure hiérarchique. Une réflexion pour fluidifier et simplifier ces situations sera à mener.

STAPS

L'université de Bordeaux dispose d'une faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives, rattaché au collège SH.

Présente sur les sites de Bayonne et Pessac (en plein cœur de la plaine Rocquencourt), la faculté des STAPS propose

- > 4 parcours au niveau licence : parcours activités physiques adaptées et santé ; parcours éducation et motricité ; parcours entraînement sportif ; parcours management du sport
- > 3 spécialités au niveau master : management ; entraînement ; activités physiques adaptées et santé

La Faculté des STAPS compte 20 enseignants chercheurs ou assimilés rattachés à 5 laboratoires de recherche.

- > IMS - Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système : UMR CNRS 5218 - Université de Bordeaux (département Sciences de l'ingénierie et du numérique), Bordeaux INP
- > INCIA - Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine : UMR CNRS 5287 - Université de Bordeaux (département Bordeaux Neurocampus)
- > IINS - Institut Interdisciplinaire De Neurosciences : UMR CNRS 5297 - Université de Bordeaux (département Bordeaux Neurocampus)
- > LACES - Laboratoire Cultures Education Société : UR 7437 - Université de Bordeaux (département Evaluation, comportements et organisations)
- > Centre Emile Durkheim : UMR CNRS 5116 - Université de Bordeaux (département Sciences sociales des changements contemporains), Sciences Po Bordeaux

L'ensemble de ces compétences, qu'elles relèvent de la formation ou de la recherche, constitue un vivier précieux. Associées à l'énergie et au dynamisme des étudiants et jeunes diplômés, elles représentent autant d'atouts et de ressources stratégiques pour soutenir et développer la politique sportive de l'université de Bordeaux.

À ces ressources s'ajoutent, dans des domaines connexes au sport et en lien avec les sciences du mouvement humain, des structures de recherche et de formation de premier plan. Elles couvrent des champs complémentaires tels que la santé, la mécanique, les sciences du comportement, les neurosciences cognitives ou encore la sociologie. Cet environnement pluridisciplinaire soutenu et piloté par la direction de la recherche et de la valorisation (DRV) constitue un socle essentiel pour enrichir la réflexion et soutenir l'innovation au service de la politique sportive de l'Université de Bordeaux.

◆ Service PHASE

Le Service PHASE constitue un acteur central de la politique sportive portée par l'université de Bordeaux auprès des étudiants sportifs. Sa mission est de soutenir les étudiants sportifs de haut niveau (HN), de très bon niveau (TBN) et de bon niveau (BN) retenus par la commission annuelle dans la réussite de leur double projet universitaire et sportif.

Chaque année, ce sont près de 400 étudiants sportifs accompagnés, dont environ 150 sportifs de haut niveau, qui bénéficient d'un suivi personnalisé.

Le service est placé sous la responsabilité d'une directrice, secondée par une gestionnaire administrative et financière. L'équipe comprend :

- > 8 chargés d'accompagnement spécifiques, couvrant l'ensemble du périmètre de formation de l'université ;
- > 11 renforts étudiants, qui assurent un appui de proximité ;
- > près de 500 emplois étudiants mobilisés annuellement, contribuant à la vie et au fonctionnement du dispositif.

Les chargés d'accompagnement rencontrent individuellement chaque étudiant sportif sélectionné par la commission SHN/TBN/BN comme éligibles à l'entrée dans le dispositif. Ensemble, ils définissent les modalités d'aménagement d'études les plus adaptées (emplois du temps, modalités

d'examen, suivi pédagogique) afin de concilier exigences universitaires, entraînements et compétitions.

Le service PHASE agit en étroite collaboration avec le directeur adjoint du SUAPS, référent institutionnel pour le sport de haut niveau, mais aussi des partenaires externes tels que CREPS, Maison régionale de la performance, clubs sportifs de haut niveau, fédérations et structures partenaires.

Il s'appuie également sur un réseau de référents PHASE implantés dans les collèges et instituts, garantissant une prise en compte des spécificités de chaque filière.

Avec les autres acteurs impliqués dans le dispositif, le service PHASE incarne l'engagement de l'université dans le soutien aux étudiants sportifs, conformément aux recommandations nationales (Rapport Braconnier, feuille de route interministérielle). Il contribue à la visibilité et à l'attractivité de l'établissement :

- > en favorisant la réussite des sportifs engagés en compétitions universitaires, nationales et internationales,
- > en consolidant les partenariats avec les clubs et institutions sportives du territoire,

Au-delà de l'accompagnement académique et sportif, le service PHASE s'inscrit dans une approche globale qui intègre la préparation de l'après-carrière des sportifs. Il œuvre ainsi à la réussite académique immédiate, mais aussi à l'insertion professionnelle et à la construction d'un projet de vie équilibré.

Il est à ce titre cité comme un exemple structurant de dispositif d'accompagnement du double projet (sportif et académique) dans le rapport Braconnier.

◆ Ouverture sur la société : communication, événements et médiation scientifique

Pour penser, concevoir, organiser, mettre en œuvre ou soutenir des événements sportifs, de diffusion du savoir ou de dialogue avec la société, l'université dispose de nombreuses compétences au sein de ses services. Parmi les acteurs compétents, on retrouve UB Event (Service événements et locations de l'université de Bordeaux), l'équipe Culture-SAPS, la direction de la communication, le SUAPS.

◆ Pôle patrimoine et environnement

Le pôle patrimoine et environnement (PPE) est un acteur stratégique dans la transformation et l'attractivité de l'université de Bordeaux. C'est la structure de référence qui en charge de la gestion, l'exploitation et le développement du patrimoine immobilier et foncier. Placé sous l'autorité d'une direction générale des services adjointe dédiée, il réunit à la fois des directions métiers opérationnelles et des directions ou services support, afin d'assurer une approche intégrée et cohérente des enjeux immobiliers, énergétiques, environnementaux et de services aux usagers.

Le PPE s'articule autour de 4 directions métiers opérationnelles principales :

- > **La Direction de l'immobilier (DI)** : elle pilote le cycle de vie des bâtiments et infrastructures universitaires. Elle regroupe le service performance environnementale (transition énergétique et gestion des fluides), le service stratégie programmation (identification, caractérisation des besoins et planification pluriannuelle), les services de maîtrise d'ouvrage, pilotage de l'exploitation et maintenance technique qui vont porter la mise en œuvre ainsi que la gestion numérique du patrimoine et le bureau des affaires immobilières.
- > **La Direction des services aux occupants (DSO)** : véritable interface de proximité avec les usagers, elle gère les services généraux (nettoyage, accueil, courrier, transports, gestion des déchets non dangereux, audiovisuel, imprimerie) et rassemble la majorité des effectifs du pôle.
- > **La Direction sécurité/sûreté (D2S)** : elle garantit la sécurité et la sûreté des usagers et des biens, sur l'ensemble des sites de l'université.
- > **La Direction de l'aménagement urbain (DAU)** : elle conduit les grands projets d'aménagement et de développement urbains, en lien avec les collectivités et acteurs privés, et pilote la valorisation foncière du patrimoine.

◆ Direction des systèmes d'information

La direction des systèmes d'information (DSI) est responsable du système d'information de l'université. Elle est en charge de définir l'architecture du système d'information, de sa conception, son installation, son déploiement, son exploitation et sa maintenance.

La direction est organisée autour de 5 départements et d'un bureau en charge de la gestion administrative, financière et logistique.

- > Département pilotage et exploitation du système d'information
- > Département services aux usagers
- > Département infrastructures
- > Département intégration des applications
- > Département développement (LUTIN)

Pour accompagner la définition des besoins en systèmes d'information, leur caractérisation, leur déploiement et faire le lien entre les acteurs métiers/ fonctionnels et les techniciens ou spécialistes de la DSI, un chef de projet conduite et accompagnement à la transformation numérique dépendant du département pilotage et exploitation du SI est dédié aux chantiers du pôle FIPVU.

4. Partenariats

La politique sportive de l'Université de Bordeaux repose sur un écosystème de partenariats diversifiés, qui permettent à la fois de renforcer l'accompagnement des sportifs de haut, très bon et bon niveau, de garantir la qualité des enseignements, et de soutenir l'animation et la compétition. Ces coopérations constituent un pilier essentiel du rayonnement sportif de l'établissement et de son intégration dans l'écosystème local, national et international.

◆ Pôles universitaires d'entraînement et accompagnement de la performance

Les pôles universitaires d'entraînement constituent des structures d'optimisation de la performance qui permettent aux étudiants sportifs d'accéder au haut niveau ou de s'y maintenir. Dans ce cadre, l'université de Bordeaux collabore étroitement avec :

- > la Maison de la performance,
- > le CREPS,
- > les fédérations sportives et ligues régionales,
- > ainsi que de grands clubs professionnels.

Avec l'appui du service PHASE, du référent haut niveau et des référents sportifs, ces partenariats permettent de proposer un modèle d'accompagnement global associant double projet académique et sportif, en cohérence avec les recommandations du rapport Braconnier qui invite à adapter les cursus des sportifs de haut niveau à leurs contraintes.

◆ Enseignement et mutualisation des infrastructures

Malgré le potentiel important de ses infrastructures sportives universitaires (ISU), l'université doit recourir à la location d'installations extérieures afin de couvrir l'ensemble de son territoire et proposer une offre d'APS la plus large possible. Des conventions de mise à disposition, gratuites ou payantes, sont ainsi conclues par le SUAPS avec différents acteurs : municipalités, associations, structures privées, ligues sportives, CROUS. Ces conventions concernent aussi bien le campus bordelais que les campus de proximité (Agen, Périgueux, Dax).

Ce recours partenarial est en accord avec les préconisations nationales visant à favoriser la mutualisation des équipements entre universités, collectivités, clubs et associations pour améliorer l'accès aux pratiques.

◆ Animation, vie de campus et compétitions

Les partenariats jouent également un rôle central dans l'animation de la vie sportive et la promotion du sentiment d'appartenance. Parmi les coopérations structurantes :

- > le partenariat avec l'Union Bordeaux Bègles (UBB) autour de l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur double projet académique et sportif, de projets de recherche, d'actions en lien avec la vie de campus ;
- > la collaboration avec la LNASU favorise l'organisation de compétitions sportives à dimension nationale et internationale ;
- > l'organisation des Nuits sportives universitaires (environ 15 par an), ouvertes aux étudiants de l'université de Bordeaux mais aussi à ceux des établissements partenaires, renforce la convivialité et l'ouverture inter-universitaire.

Les associations sportives complètent cet écosystème.

L'ASUBx, association sportive fédérative, coordonne et développe la pratique compétitive universitaire de haut niveau. Elle rassemble près de 500 sportifs étudiants autour du double projet universitaire et sportif, et agit comme relais entre l'université, les clubs, les fédérations et la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). À l'échelle locale, les associations sportives

des collèges et instituts favorisent la participation des étudiants aux compétitions régionales et départementales.

◆ Vers une politique partenariale consolidée

L'ensemble de ces partenariats permet à l'université de Bordeaux :

- > de garantir un continuum entre sport de masse et sport de haut niveau,
- > d'accroître sa visibilité et son attractivité,
- > de mutualiser ses ressources avec son environnement,
- > de positionner le sport comme un vecteur stratégique de formation, d'insertion et de rayonnement.

Les préconisations du rapport Braconnier appellent à consolider ces partenariats, en renforçant la mutualisation avec la FFSU et en inscrivant les collaborations dans une logique de réseau durable et structuré.

Pour atteindre les ambitions fixées par le présent Schéma directeur, l'université de Bordeaux devra consolider ses coopérations existantes et développer de nouveaux partenariats dans des champs encore émergents. Cela concerne en particulier la recherche autour du sport et du mouvement humain, mais également les collaborations avec les acteurs susceptibles de diffuser la culture du sport-santé au-delà du campus, en menant des actions « hors les murs » ouvertes à la société.

L'enjeu repose aussi sur le renforcement des partenariats territoriaux avec les acteurs du sport local, qu'il s'agisse de fédérations, de ligues ou de clubs. La formalisation de conventions avec les clubs sportifs de haut niveau de la métropole et de la région, dont la performance est reconnue au plan national et international, constitue un levier stratégique. Elle permet de positionner l'université de Bordeaux comme un acteur sportif de référence, tout en renforçant son attractivité, son rayonnement et son rôle dans l'écosystème territorial.



5. Outils du système d'information (SI)

◆ Contexte et constats

L'université de Bordeaux dispose déjà de plusieurs outils numériques liés à la gestion et à l'organisation des activités physiques et sportives. Le logiciel Planitech, déployé depuis 5 ans, centralise la planification logistique et les réservations des infrastructures sportives universitaires (ISU). Il offre des fonctionnalités avancées de pilotage : optimisation des réservations, planification d'événements, suivi de la fréquentation, publication et gestion des interventions de maintenance.

En parallèle, la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) est prévue pour améliorer la performance énergétique des bâtiments sportifs en optimisant la régulation du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, mais aussi la gestion de l'éclairage et des stores.

Malgré un point d'entrée commun via le site web de l'université qui présente l'offre de formation notée et non notée de chaque collège ou institut, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre sportive demeurent perfectibles. La présentation actuelle, notamment via le portail ATLAS, manque de clarté et de cohérence, ce qui freine son appropriation par les usagers. De surcroît, les modalités d'inscription aux activités varient fortement d'un secteur à l'autre : ATLAS pour Sciences et Technologies, inscription en bureau des sports pour DSPEG, SH ou IUT, et inscription directe auprès des enseignants pour l'ISVV. Cette diversité de procédures engendre une hétérogénéité qui nuit à la fluidité du parcours utilisateur.

Enfin, la visibilité des activités reste fragmentée entre différents portails (site institutionnel, intranets des sites d'Agen et de Périgueux). L'affichage des cours qualifiants et non qualifiants n'est pas encore centralisé, et l'offre destinée aux publics en situation de handicap reste insuffisamment mise en avant.

L'évolution des outils numériques dédiés au sport s'inscrit dans le circuit décisionnel global des projets SI de l'établissement, en lien avec la direction des systèmes d'information et soumis à l'arbitrage de la gouvernance parmi l'ensemble des priorités de l'établissement. Les arbitrages sont pris tous les 2 mois en comité stratégique SI (COSTRA SI). Des financements CVEC disponibles et dédiés au volet SI peuvent constituer un levier pour accompagner ces développements.

Cette réflexion s'inscrit par ailleurs dans une dynamique plus large d'amélioration du service rendu aux usagers : faciliter le parcours étudiant, centraliser l'information à destination des personnels et développer des outils mutualisés, interopérables et accessibles.

◆ Définition des objectifs

Les ambitions de l'université de Bordeaux en matière de SI appliqués au sport reposent sur plusieurs priorités :

- > Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre pour les étudiants
 - > Développer un SI rénové permettant de présenter clairement l'offre sportive qualifiante et non qualifiante.
 - > Garantir une interface adaptée, compatible avec les emplois du temps et limitant les risques d'erreur.
 - > Assurer l'interopérabilité des outils existants pour un affichage fluide et centralisé.

- > Centraliser l'information et renforcer la communication pour les personnels
 - > Créer un point d'entrée unique sur le site UB, rassemblant l'ensemble des activités proposées (sport noté et non noté, pratique libre, compétitions, infrastructures, stages, actions associatives).
 - > Développer un outil de mise en relation des personnels souhaitant pratiquer un sport ou participer à une compétition, afin de renforcer la convivialité et le sentiment d'appartenance.
- > Favoriser l'inclusion et la diversité des pratiques
 - > Rendre visible l'offre adaptée au public en situation de handicap en identifiant et en taguant les cours concernés.
 - > Développer des outils permettant aux étudiants et personnels de proposer de nouvelles disciplines, de constituer des équipes et d'identifier des lieux de pratique.
- > Optimiser la gestion et la participation aux activités
 - > Mettre en place un outil de réservation en ligne et en temps réel des cours, intégrant rappels, annulations et options de paiement dématérialisé pour certaines activités (pass'sport, musculation, tennis).
 - > Déployer des systèmes de contrôle d'accès aux ISU, combinant accès libre et sécurisé, afin de fluidifier l'utilisation des installations et de permettre un suivi en temps réel de la fréquentation.

Ces objectifs qui découlent des besoins identifiés dans l'axe 1/ objectifs 1 et 2, peuvent être synthétisés ainsi :

Actions	Modalités	Priorité
Se doter d'un SI rénové pour une meilleure accessibilité et visibilité de l'offre pour améliorer le parcours usager (étudiant et personnel)	Engager un travail en faveur d'un Système d'Information rénové qui présente : -L'offre sportive qualifiante par filière, par sport (public étudiant) -L'intégralité des activités physiques et sportives proposées en formation personnelle sur les campus, avec tag accessibilité, avec facilité d'accès et d'inscription (public étudiant et personnel)	1
Se doter d'un outil de réservation en ligne	Besoin d'un outil de réservation en ligne et en temps réel des cours proposés en formation personnelle – public étudiant et personnel Option : rappel des séances réservées et possibilité d'annulation Option : mise en place du paiement en ligne des cartes pass'sport, musculation et tennis	2

6. Transition environnementale, sociétale et violences sexistes et sexuelles (VSS)

◆ Transition sociétale et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discriminations

◆ Contexte et constats

Le sport universitaire constitue un espace privilégié de socialisation, de bien-être et d'engagement collectif. Comme tout espace collectif, il n'est pas exempt de risques liés aux comportements discriminatoires, aux actes racistes, ou encore aux violences sexistes et sexuelles (VSS), qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques ou institutionnelles. Les situations de vulnérabilité propres au sport (vestiaires, déplacements, entraînements intensifs) et la reproduction de rapports hiérarchiques entre entraîneurs, enseignants, capitaines d'équipes et pratiquants peuvent favoriser des dynamiques de subordination ou domination et accroître les risques d'abus. Par ailleurs et conformément aux actions déjà menées dans le cadre du plan santé, une sensibilisation particulière de l'ensemble des acteurs est à mener sur l'usage de substances psychoactives (notamment alcool et drogues) sur les temps entourant les sorties ou événements sportifs. Des actions de prévention pourront à ce titre être construites en collaboration avec l'ESE.

À cela peut venir s'ajouter la persistance de stéréotypes de genre dans les pratiques sportives, allant de la disqualification symbolique des femmes dans certains sports à des formes d'hypersexualisation ou de virilisme valorisant des normes masculines hégémoniques.

Ces enjeux, mis en lumière par le Plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche, et de nombreuses études sur les VSS dans le sport amateur et universitaire, trouvent une résonance particulière dans le sport universitaire. Ils rejoignent également les priorités du schéma directeur des transitions et du plan égalité professionnelle femme-homme, genre et diversité de l'université de Bordeaux, qui appellent à des environnements inclusifs, sécurisés et exempts de toute forme de violence.

Réglementation, guides et vademecum, outils de sensibilisation ou de signalement existent d'ores et déjà (voir par exemple <https://www.sports.gouv.fr/cellule-signal-sports-63>). Il s'agit d'en trouver une application concrète, cohérente avec l'écosystème déjà existant et les actions mises en place ou prévues prochainement, afin d'assurer une prise en compte globale et concertées des enjeux de transition sociétale et de lutte contre les VSS et toute forme de discriminations fondées sur le genre, la religion, l'origine, la classe sociale ou tout autre motif.

◆ Définition des objectifs

Les ambitions de l'université de Bordeaux en matière de transition sociétale et lutte contre les VSS appliquées au sport reposent sur plusieurs priorités :

- > Prévenir les risques spécifiques liés aux activités sportives universitaires.
- > Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs (étudiants, associations, personnels encadrants).
- > Renforcer la coordination avec les dispositifs existants de lutte contre les VSS (Cellule d'Écoute, de Veille et de Signalement).

- > Garantir un environnement sécurisant, en favorisant la libération de la parole, l'accès à un accompagnement adapté et des procédures claires de sanction.

Actions	Modalités	Priorité
Charte pour prévenir des discriminations et VSS	Élaborer une charte tolérance zéro VSS ; Proposer et faire signer cette charte dès 2026 à toutes les associations sportives à la fois pour les accompagnants et les pratiquants/licenciés + lors des stages d'activités physiques de pleine nature (APPN) aux encadrants et participants	1
Formations VSS et lutte contre les discriminations	Mettre en place de formations obligatoires pour les responsables d'associations sportives et les encadrants au sein du SUAPS et des services des sports Proposer cette formation aux associations et étudiants en filière STAPS. Calendrier : en 2026 formations VSS, sur 2027 sur les autres thématiques (discriminations, antisémitisme...)	1
Campagnes de sensibilisation aux VSS	Produire et mettre en place des campagnes par voie d'affichages, supports vidéo, témoignages, kit ressources VSS notamment dans les contextes les favorisant (USPA)	1
Signalement et accompagnement	Afficher des moyens de signalement dans toutes les installations sportives universitaires Associer la cellule d'écoute aux événements majeurs pour une présence sur place	1
Diagnostic genré et sécurité des infrastructures sportives	Réaliser un diagnostic annuel portant sur la sécurité des vestiaires, l'éclairage autour et dans les ISUs, l'accès aux installations sportives universitaires (mise en place 26-27)	1
Pilotage et baromètre sport-bien-être	Produire et mettre en place une enquête annuelle évaluant le climat sportif Construire et suivre les résultats de l'enquête avec les acteurs concernés (Échéance 2027)	2

◆ Transition environnementale et sport durable

◆ Contexte et constats

La transition écologique constitue un impératif majeur pour toutes les politiques publiques, et le sport universitaire ne fait pas exception. Les activités physiques et sportives génèrent des impacts environnementaux significatifs : consommation énergétique des infrastructures, mobilité des usagers, organisation d'événements, production de déchets.

L'université de Bordeaux a déjà inscrit la durabilité au cœur de son schéma directeur des transitions et dans son SPSI. Elle s'est engagée à réduire son empreinte carbone, à développer les mobilités douces, développer une stratégie de performance énergétique et à préserver la biodiversité sur ses campus.

Par ailleurs, elle prévoit d'inciter et favoriser l'engagement étudiant et citoyen sur les questions de transitions, de lutte contre les VSS ou toute forme de discriminations, en reconnaissant et valorisant les projets traitant de ces questions dans le domaine sportif.

Les enjeux de transitions écologiques sont donc des enjeux dans le domaine du sport tant au niveau du bâti et des infrastructures sportives qu'au niveau des événements et comportements individuels.

◆ Définition des objectifs

Les ambitions en matière de transition environnementale appliquées au sport reposent sur les priorités suivantes :

- > Réduire l'empreinte écologique des pratiques sportives (infrastructures, événements, équipements, mobilité).
- > Développer des événements sportifs écoresponsables, intégrant sobriété énergétique, gestion durable des déchets et alimentation responsable.
- > Favoriser la pratique de plein air et les mobilités actives (vélo, marche), en lien avec les politiques de déplacement durable.

Actions	Modalités	Priorité
Encourager les événements sportifs écoresponsables (logistique, alimentation, déplacements)	Réduire l'impact environnemental des pratiques sportives Réduire les émissions liées aux déplacements : Favoriser les sorties et stages d'activités physiques de pleine nature (APPN) sur des sites de proximité Privilégier le covoiturage, les déplacements en train et limiter les compétitions vers des destinations lointaines Proposer un cadre de sport durable pour les événements Inclure l'éco-conception des événements (organisation ou participation) dans la charte avec les associations sportives.	1
Promouvoir les pratiques sportives de plein air durables	Favoriser et valoriser les pratiques sans impact environnemental (parcours outdoor personnalisés avec Endonora) Favoriser les activités physiques de plein air en lien avec la biodiversité (ex : sentiers éducatifs, campus nature)	1
Agir avec le pôle patrimoine et environnement sur la sobriété énergétique des infrastructures sportives et leur écoconception ou rénovation	Développer les actions et rénovation visant la performance énergétique Inclure systématiquement cette dimension dans les travaux de rénovation ou installation d'installations sportives universitaires Afficher les gestes éco-responsables à respecter dans les lieux de pratiques	1

En intégrant simultanément les enjeux sociétaux (égalité, inclusion, prévention des VSS) et environnementaux (sobriété, mobilité, biodiversité), le schéma directeur du sport positionne l'université de Bordeaux comme un acteur responsable et exemplaire. Le sport n'est pas seulement envisagé comme une activité physique ou un levier de santé ou de rayonnement, mais aussi comme un vecteur de transformation durable, sociale et culturelle, au service d'un campus plus sûr, plus juste et plus respectueux de son environnement.

7. Qualité de vie au travail et à l'étude

◆ Contexte et constats

Parmi ses orientations stratégiques, l'université de Bordeaux a l'ambition co-portée par le VP vie étudiante et de campus et le VP qualité de vie et santé au travail, de faire progresser le bien-être et la qualité de vie au travail et à l'étude. Preuve de cet engagement comme université promotrice de santé, la signature de la charte de l'Okanagan qui a eu lieu en 2025 et la démarche *Healthy Campus* dans laquelle s'est inscrite l'établissement. Cette démarche *Healthy Campus* repose sur 4 axes identifiés comme prioritaires, chacun de ces axes concernant aussi bien les étudiants que les personnels. Un axe est dédié à la mise en mouvement et à la lutte contre la sédentarité.

Les axes 1 et 2 du présent schéma directeur du sport s'inscrivent pleinement dans les attendus du *Healthy Campus* relatifs à la priorité « Mise en mouvement et la lutte contre la sédentarité ».

L'université de Bordeaux possède de nombreux atouts pour répondre à ces enjeux.

De longue date et plus particulièrement depuis l'accréditation 2022-2028, l'université de Bordeaux conduit une politique volontariste d'intégration d'enseignements d'EPS dans la formation des étudiants. A ce jour, des UE créditées sont incluses dans la majorité des formations de premier cycle de l'établissement. Ce dispositif sur format optionnel est une porte d'entrée vers une pratique physique quotidienne.

L'université dispose d'infrastructures sportives de qualité (cf 2. Infrastructures) et elle s'appuie sur un ensemble d'actions portées par les services de l'université (direction de la vie universitaire et direction de l'action sociale et de l'innovation sociétale, tout particulièrement). Parmi les actions existantes, on peut citer :

- > **La campagne de promotion de l'activité physique pour les étudiants magazine FEEL.**
FEEL, est le Magazine 2023 de l'Espace Santé Étudiant visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives. Ce magazine, pour les sportifs et non-sportifs, a été imaginé par les Étudiants Relais Santé « Bien-être ». On y trouve tests, photos, témoignages étudiants, articles de professionnels de santé, city guide, horoscope... Le choix a été de réaliser un magazine papier, sans version électronique. FEEL est disponible sur les stands de l'Espace Santé Étudiant lors des manifestations de rentrée, dans les salles d'attente de l'Espace Santé Étudiant et sur les campus.
- > **Les « Nuits sportives universitaires »** organisées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine du sport universitaire tout au long de l'année. Elles permettent de favoriser la pratique libre mais encadrée d'activités physiques et sportives variées (basket, handball, badminton, escalade, soccer, volley, rugby, danses...) dans la bonne humeur tout en favorisant le lien social des étudiants.
- > **Le projet « Université active »** permet de mettre en place et d'expérimenter différentes actions visant à favoriser les « comportements actifs » au travail. Il s'agit de sensibiliser chacun et chacune aux risques liés à la sédentarité et de proposer un environnement favorable en termes d'organisation du travail, d'espaces et d'outils pour limiter les situations de travail sédentaire. Concrètement, les expériences proposées portent sur l'aménagement de salles, le prêt de mobilier « actif » (sièges ballons, tabourets actifs, vélos bureaux, rehausseurs de bureau), une incitation à la mise en mouvement par la diffusion de capsules vidéos et de flyers et un programme d'activités physiques adaptées en proximité sur le temps méridien, un bilan de la condition physique, un jeu de piste et du théâtre forum.

- > **Le « Printemps sportif des personnels »** organisé au mois de juin. Cet événement récurrent permet aux personnels de profiter des cours gratuits, ouverts à toutes et tous, ne nécessitant pas de niveau particulier : de l'escalade au yoga, en passant par la salsa, le golf, le surf ou encore le pilate... C'est l'occasion pour les personnels de découvrir de nouvelles disciplines, parmi les activités sportives proposées tout au long de l'année par le service des sports de l'université.
- > **Le projet *Feel&Mouv***, initié et inscrit dans le cadre du COMP 2023-2025 à titre d'expérimentation, sert la promotion du sport-santé auprès du public étudiant et propose un diagnostic sport-santé via la mise en place de tests d'évaluation de la condition physique. Le projet permet également de proposer des séances d'activités physiques adaptées sur préconisation médicale aux étudiants qui en ont le plus besoin. Cette expérimentation sport-santé est coordonnée par le SUAPS avec l'appui de l'Espace Santé Étudiants (ESE) et de la filière APA de la faculté de STAPS. Dans le prolongement du travail engagé, l'université de Bordeaux a été désignée par le rectorat pour être établissement pilote en Nouvelle-Aquitaine afin d'expérimenter ou développer des dispositifs visant à approfondir la connaissance des besoins spécifiques d'une université en matière de sport-santé, identifier d'éventuels manques dans l'offre actuelle et faire émerger un ou plusieurs projets concrets.

Parallèlement l'université de Bordeaux est régulièrement associée aux grands événements sportifs universitaires : elle a été organisatrice du WURIT 2023 (World University Rugby Invitational Tournament) et accueillera sur son campus le championnat mondial universitaire de handball dont elle est partenaire en 2026. Ces grands événements sportifs, tout en permettant de cultiver l'identité et la dynamique sportive de l'établissement, constituent des vecteurs pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives auprès de la communauté étudiante et celle des personnels.



La mise en place récente d'un *Living Lab Healthy Campus* dans le cadre du programme ACT permet d'adresser une partie des problématiques de manière expérimentale. Celle d'un programme IdEx *Healthy Campus*, avec l'ouverture d'un fonds de soutien pour développer des actions de prévention primaire et secondaire, permettra également de franchir une nouvelle étape pour déployer, par le biais d'activités physiques et sportives, de nouvelles actions en faveur de la qualité de vie au travail et à l'étude. Il s'agit d'une action inscrite au plan d'actions Qualité de vie et conditions de travail en cours de finalisation.

◆ Leviers d'actions

Les principaux leviers identifiés pour le déploiement de la pratique inclusive des activités physiques et sportives sont de :

- > Encourager l'activité physique régulière en offrant une gamme variée d'activités pour le plus grand nombre, étudiants et personnels
- > Favoriser le développement d'équipements de proximité (comme le pôle de vie Carreire et Station Marne au plus près des publics) et de projets d'aménagements du campus (mise en place de douches, infrastructures et communication favorisant les mobilités douces ...)
- > Permettre aux personnels et étudiants de se saisir des anciennes et nouvelles infrastructures telles que le campus Monadey, le campus Rocquencourt et le SMART,
- > Renforcer l'accessibilité des services et des manifestations physiques et sportives par l'achat de matériel adapté et la mise en place de questionnaires qualitatifs sur les pratiques,
- > Pérenniser les actions menées lors de l'expérimentation Université Active en termes d'activité physique adaptée et les étendre à d'autres sites (Agen, bâtiment « Bordeaux Biologie Santé », et le collège Sciences et Technologies, par exemple).
- > Pérenniser le projet *Feel&Mouv* pour renforcer la promotion du sport-santé auprès du public étudiant et étendre l'accès aux séances d'activités physiques adaptées sur préconisation médicale à un plus grand nombre d'étudiants forte du soutien du rectorat.
- > Intégrer les questions relatives à la sédentarité dans les enquêtes sur la qualité de vie au travail et à l'étude.

Cette ambition d'amélioration de la qualité de vie au travail et à l'étude auprès de l'ensemble de la communauté universitaire est un élément incontournable de l'écosystème dans lequel la politique sportive de l'établissement doit évoluer. Les actions définies dans ce schéma directeur doivent suivre et s'inscrire dans cette démarche.



Partie 4 : Liste des actions prioritaires et modalités de réalisation

La politique du sport à l'université de Bordeaux est déclinée dans ce schéma directeur en axes stratégiques, objectifs et actions. Chaque action prioritaire sera déclinée à son tour en un ou plusieurs chantiers ou fiches-actions (cf. modèle en annexe 9) traduisant le niveau le plus opérationnel pour atteindre les objectifs fixés. Un calendrier prévisionnel, les acteurs et leur rôle ainsi que des indicateurs seront définis au niveau des fiches-actions. Ces derniers devront être suivis pour rendre compte de l'atteinte des objectifs déterminés pour chaque action prioritaire, dans chacun des axes. Les actions prioritaires pourront faire l'objet d'ajustements chaque année.

La mise en œuvre des actions prioritaires du schéma directeur et des chantiers qui les composent repose sur la mobilisation des services, collèges ou instituts dont les rôles pourront être aux choix en fonction des chantiers :

- > porteur du chantier ;
- > contributeur au chantier ;
- > membre du comité pilotage.

Objectif	Actions	Priorité
AXE 1 : SPORT ET EQUITÉ		
1.1.1 Intégrer une UE Sport dans la maquette de chaque filière avec un standard qualité/commun à l'université	Définir un socle minimal d'activités communes et suffisamment diversifiées, basé sur le référentiel des champs d'apprentissage d'éducation physique et sportives (EPS) du ministère de l'éducation nationale composé de 5 catégories (au moins une activité représentant chaque champ d'apprentissage)	1
	Viser une bonne intégration dans les maquettes pour permettre des cours le matin ou l'après-midi : meilleure répartition de l'utilisation des infrastructures sportives universitaires (ISU)	1
	Se doter d'un système d'information rénové pour une meilleure accessibilité et visibilité de l'offre et ainsi améliorer le parcours étudiant	1
1.1.2 Harmoniser l'offre sport et son évaluation	Définir des compétences transversales communes	1
	Définir une grille de notation commune	3
	Élargir la reconnaissance (Formation qualifiante + formation personnelle) => définir les compétences requises pour évaluer les étudiants	2

1.2.1 Assurer une équité de l'offre sportive pour étudiants et personnels quelque soient leur site de rattachement au regard des moyens disponibles	Axe de développement fort = mieux cerner les besoins de la communauté pour développer une proposition d'activités physiques et sportives au plus près des lieux de travail / d'étude, - A partir d'un bilan objectivé (à produire) - Organiser GT associant SUAPS, direction de l'action sociale et de l'innovation sociétale (DASIS), services des sports (SDS), étudiants/personnels et réfléchir sur les actions à mener (horaires cibles, type de sports, etc)	1
	Donner aux personnels la possibilité d'aménager leur temps de travail pour y intégrer du temps de pratique d'activités physiques et sportives et d'activités physiques adaptées.	2
	Proposer un aménagement de l'emploi du temps des étudiants pour leur permettre de pratiquer des activités physiques et sportives en formation personnelle en journée, propre à chaque collège/institut selon la globalité des plannings pour question d'équité.	3
	Augmenter / diversifier nos partenariats pour proposer une offre sportive plus large et des mises à disposition d'infrastructures sportives notamment sur les campus de proximité	1
1.2.2 Améliorer la visibilité de l'offre sportive personnelle	Pour les personnels : centraliser les informations sur la page sport de l'intranet de l'université pour communiquer sur toutes les activités y compris celles proposées par les associations des personnels	1
	Visibiliser l'offre sportive accessible au public handicapé	2
	Actions de communication à développer faire connaître l'offre	1
AXE 2 : SPORT ET ACTIVITE PHYSIQUE		
2.1.1 Instaurer une culture du « prendre soin de soi »	Former les enseignants et enseignants-chercheurs volontaires à proposer aux étudiants des mouvements au bout d'une heure d'enseignement (pauses actives)	2
	Intégrer des modules dans le plan de formation des personnels	3
	Insérer les dispositifs de lutte contre la sédentarité dans le document unique d'évaluation des risques (DUER)	3

2.1.1 Instaurer une culture du « prendre soin de soi »	Développer des actions de promotion/ prévention au sein des bibliothèques universitaires et autres lieux	1
	S'appuyer sur des temps forts de la rentrée pour promouvoir le sport/santé	1
2.1.2 Développer des actions conjointes qui touchent les 2 publics : étudiants et personnels	Capitaliser sur les outils/actions expérimentés dans le cadre de « Université active » pour les décliner vers le public étudiant Lien à faire avec le projet sport/santé à destination des étudiants	1
	S'appuyer sur des lieux phares qui permettent ces ponts et actions communes	2
2.1.3 Lever les freins à la pratique sportive	Développer une offre d'activités physiques et sportives au plus près des lieux de travail / d'étude Inciter/faciliter l'accès à l'activité physique : -Pour les personnels : en offrant la possibilité d'aménager son temps de travail pour pratiquer -Pour les étudiants : en proposant un aménagement de l'emploi du temps pour leur permettre de pratiquer en journée, propre à chaque collège/institut selon la globalité des plannings	2
2.2 S'appuyer sur la formation et la recherche pour développer une boucle vertueuse autour du sport	Identifier les acteurs internes de la formation et de la recherche en sport, santé, mouvement humain et construire un réseau	1
	Développer des projets, actions ou expérimentations avec et/ou pour les communautés	2
2.3 Ouvrir l'identité forte d'université promotrice de santé sur l'environnement local, et plus largement sur la société	Compléter la cartographie des acteurs internes identifiés en axe 2/ objectif 2 par un réseau d'acteurs et de partenaires externes dans les domaines du sport, de la médiation scientifique et de l'ouverture sur la cité	1
	Mener des actions hors les murs (aller dans la cité) et dans les murs (ouvrir nos campus à la cité)	2

AXE 3 : RAYONNEMENT A TRAVERS LE SPORT		
3.1 Faire de l'université de Bordeaux une université de référence dans la pratique compétitive universitaire et corporative	Maintenir et actualiser les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des sportifs de haut niveau	1
	Veiller à l'adéquation entre les moyens mobilisables et la participation aux compétitions	1
	Valoriser les résultats sportifs des étudiants et des personnels	1
	Soutenir la participation de personnels aux compétitions corporatives et à de grands événements sportifs	2
3.2.1 Développer ou se rattacher à des événements sportifs reconnus	Identifier les événements locaux, nationaux ou internationaux auxquels l'université pourrait se rattacher ou que l'université pourrait déclinier	1
	Développer des événements (tels que les trophées du sport) ou être partenaires d'événements (tels que les Oscars du sport) pour un rayonnement plus large	2
	Créer une communauté à travers ces événements en créant des équipes université de Bordeaux	3
3.2.2 Rayonner à travers les sportifs de haut niveau de l'université	Repérer les talents qui peuvent performer : créer un réseau de la performance	1
	Informar les services internes adéquats (communication/ SUAPS)	2
	Valoriser les talents tout au long de l'année via une communication adaptée Définir une ligne éditoriale adaptée	3
3.2.3 Développer le sentiment d'appartenance	Identifier des événements existants de l'université de Bordeaux au cours desquels nos sportifs phares pourraient être mobilisés	1
	Créer des événements dans lesquels étudiants/personnels se reconnaissent et qui pourraient être parrainés ou marrainés par des sportifs de haut niveau ou de bon niveau ou des pôles universitaires d'entraînement	2

3.2.3	Mobiliser le réseau des alumni dans le cadre de ces événements	2
Développer le sentiment d'appartenance	Mieux communiquer sur les événements clés de l'année	1
3.3	Identifier et construire un réseau d'acteurs internes et externes en recherche en sport et sciences du mouvement	1-2
Soutenir la recherche et l'innovation au service des sciences du mouvement humain	Faire émerger les sciences du mouvement humain comme un levier de l'interdisciplinarité	2-3
ECOSYSTEME		
Mettre en place une gouvernance structurée, conforme au cadre réglementaire et adaptée aux ambitions stratégiques de l'établissement	Poursuivre les travaux relatifs à la gouvernance du sport pour définir le cadre organisationnel du conseil	1
	Organiser une concertation et une communication avec acteurs internes et externes identifiés pour participer à ce conseil	1
	Définir le calendrier de réunion de ce conseil pour l'année 2026-27 et organiser la 1ère instance	1
Transition sociétale et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toute forme de discriminations	Mettre en place une charte pour prévenir des discriminations et VSS	1
	Proposer des formations VSS et lutte contre les discriminations	1
	Développer des campagnes de sensibilisation aux VSS	1
	Communiquer sur les moyens de signalement et accompagnement	1
	Réaliser un diagnostic genré et sécurité des infrastructures sportives	1
	Piloter et suivre un baromètre sport-bien-être	2
Transition environnementale et sport durable	Encourager les événements sportifs écoresponsables (logistique, alimentation, déplacements)	1
	Promouvoir les pratiques sportives de plein air durables	1
	Agir avec le pôle patrimoine et environnement sur la sobriété énergétique des infrastructures sportives et leur écoconception ou rénovation	1



Annexes du document

Table des annexes :

- 1 : L'offre de formation qualifiante en sport en 2023-2024 et système de notation**
- 2 : L'offre en activités physiques et sportives proposées par site et structure en 2023-2024**
- 3 : Extract des résultats de l'enquête d'évaluation institutionnelle 2024-25 et de l'enquête qualité de vie et conditions de travail 2024**
- 4 : L'accompagnement des sportifs, de haut, très bon et bon niveau en chiffres**
- 5 : L'ASUBx en chiffres**
- 6 : Liste des événements sportifs réalisés sur les 3 dernières années**
- 7 : Extrait du code de l'éducation relatif aux SUAPS et à leur gouvernance**
- 8 : Organigramme du SUAPS (septembre 2025)**
- 9 : Modèle d'une fiche-action**
- 10 : Bibliographie et références**

Annexe 1 : L'offre de formation qualifiante en sport en 2023-24 et système de notation

Structure de formation	Nombre d'étudiants Inscrits (*)	Offre de formation sport 2023/2024	Nombre d'étudiants inscrits en FQ Sport Et % des effectifs potentiels
Collège Santé	13 495	Pas de FQ.	
Collège Sciences de l'Homme	3 574	UE sport / ECTS Sur 1 semestre UE sport en : -L1, L2 et L3 psychologie -L1 et L2 sociologie -L3 sciences de l'éducation et anthropologie -M1 et M2 toutes mentions	735 étudiants 26,25%
Collège Sciences et Technologies	7 750	UE sport/ Points bonus et ECTS L1-L3 dans les 7 UF L2 (11 mentions) + LPro chimie M1 M2: 12 mentions/7 UF	Bonus : 201 L2 : 388 27%
Collège Droit, sciences politiques, économie et gestion (campus bordelais)	12 600	UE Sport/ Points bonus et ECTS Licence Droit, éco et AES, IAE avec aménagement EDT Points Sport pour les Master Droit	2 200 étudiants 20%
INSPE	1 600	Pas de FQ	
ISVV	277	UE d'ouverture/ ECTS Licences SVV, LP œnotourisme et Master SVV via une pratique autonome c'est-à-dire par inscription dans une des activités sportives proposées à UB.	54 étudiants 53%
IUT (campus bordelais)	3 965	UE d'ouverture (AOP)/ ECTS BUT : notée 1ere année sur les 2 semestres	470 étudiants 43%
Campus de Dax	700	Pas de FQ	
Campus d'Agen	1 545	Toutes les filières proposent du sport dans leurs maquettes sauf IFSI Option pour toutes ST en bonus	DSPEG :116 soit 26.2% IUT : 169 soit 46.9% ST :55 soit 31.9%
Campus de Périgueux	1 547	Les filières IDE (Droit et AES) en UE IUT en UE sport	DSPEG :84 soit 22,7% IUT :174 soit 37,7%

(*) Formation initiale et apprentissage

FQ = Formation qualifiante

Annexe 2 : L'offre en activités physiques et sportives proposées par site et structure en 2023-2024

Campus Bordeaux/Talence/Pessac/Gradignan

Activités	Sports collectifs			Sports de raquette			Pratiques douces			Natation			Autres		
Amplitude horaire	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h
UBx ST		Volleyball Futsal Basketball	Handball Football Volleyball Basketball Rugby	Badminton	Badminton	Badminton		Pilates	Pilates Fitness				Cross training Escalade Golf	Cross training Escalade Lutte Sports de combat Cirque Danses	Athlétisme Musculature Judo Lutte
UBx DSPEG	Handball Football Volleyball Basketball Rugby	Handball Football Futsal Basketball Rugby	Basketball Handball Football Rugby	Badminton Tennis Tennis de table	Badminton Tennis Paddle	Badminton Tennis Tennis de table	Pilates Fitness	Pilates Fitness		Natation	Natation		Musculature Cross training Escalade Golf	Athlétisme Musculature Escalade Danse Gymnastique	Musculature Judo Danse Gymnastique
UBx Santé			Handball Football Volleyball Basketball Rugby	Pelote basque	Badminton				Yoga					Escalade	Escalade
UBx SH		Volleyball Handball	Volleyball Handball Basketball		Badminton									Cross training	Cross training Danse
UBx INSPE											Natation				

UBx STAPS	Handball Football Volleyball Basketball Rugby	Handball Football Volleyball Basketball Rugby		Badminton Tennis de table Tennis Paddel	Badminton		Stretching Yoga Pilates Gym entretien			Natation	Natation		Boxe Crique Acrobatie Athlétisme Danse Escalade Gymnastique Hip-hop Renforcement musculaire Musculature Pratiques de la forme	Boxe Zumba Danse Escalade Gymnastique Musculature Pratiques de la forme	
FP UBx (SUAPS) libre, encadrée pour tous		Ultimate	Hockey	Tennis Badminton		Tennis		Fitness Yoga Pilates Gym entretien	Fitness Yoga Pilates Gym entretien Body flow		Natation			Musculature Tir à l'arc Tir	Danse afro Fusion Danse africaine Salsa Bachata Cross training Musculature Fonctionnel training Tir à l'arc Tir Boxe Cheerleading Karaté Jujitsu Aikido Escalade
IUT															

Campus de proximité

Activités	Sports collectifs			Sports de raquette			Pratiques douces			Natation			Autres		
Amplitude horaire	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h	9h-12h	12h-18h	18h-22h
Agen			Handball Football Volleyball Basketball Rugby			Badminton Tennis de table			Pilates Yoga			Natation		Golf	Athlétisme Musculature Judo Tir à l'arc Marche nordique Danse
Périgord			Handball Football Volleyball Basketball Rugby				Yoga					Natation			Marche nordique Multi-activités Musculature Fitness
Dax			Handball Football Volleyball Basketball Rugby			Badminton			Fitness						

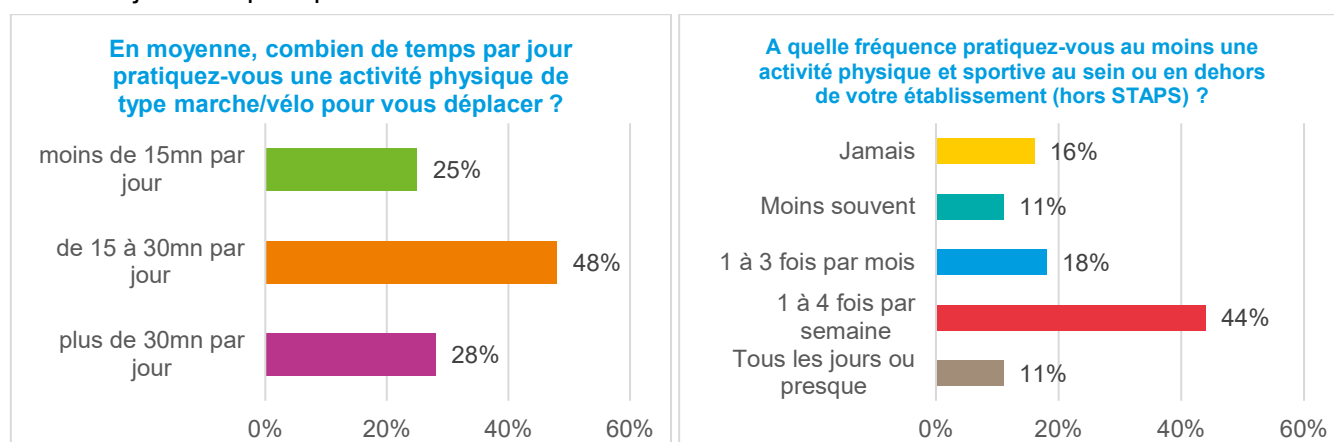
Annexe 3 : Extract des résultats de l'enquête d'évaluation institutionnelle 2024-25 et de l'enquête qualité de vie et conditions de travail 2024

L'enquête d'évaluation institutionnelle 2024-2025 menée auprès des étudiants portait sur les conditions de vie et d'études. Elle a été lancée par mail le 19 mars 2025 auprès de 32 000 étudiants environ (exclusion faite des doctorants, du 3^{ème} cycle en santé et des étudiants en formation parcellaire ou rémunérée) et a été clôturée le 8 avril 2025. Les données de description ont été établies sur 1651 réponses.

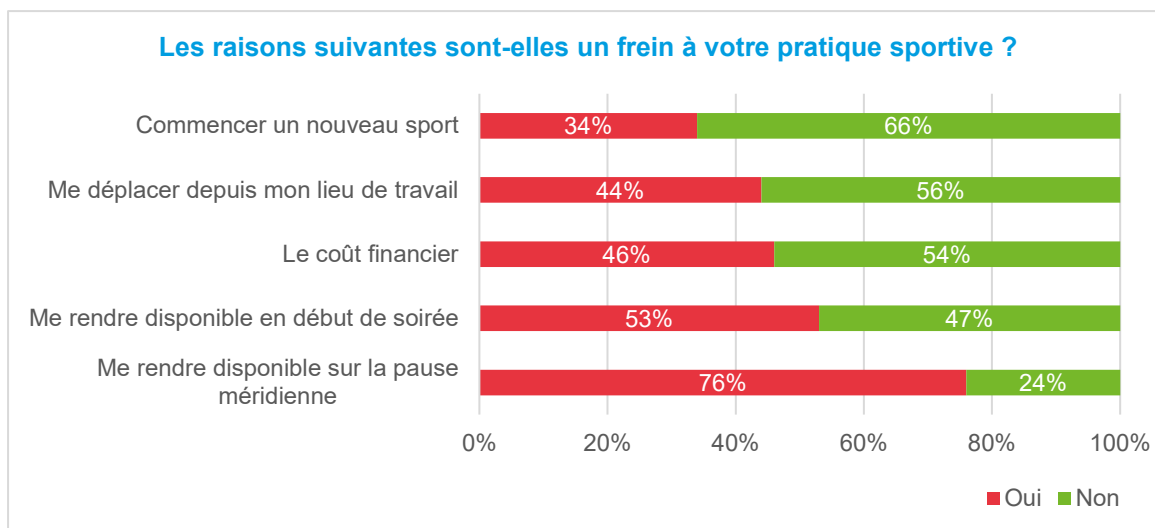
Le questionnaire était composé de plusieurs parties tournant autour des conditions de vie et d'études. Une partie portait les activités physiques et sportives.

Quelques points saillants :

- > Environ 30% des étudiants font plus de 30 minutes de marche ou de vélo par jour pour se déplacer, alors qu'un peu moins de la moitié indiquent plutôt entre 15 et 30 minutes. Le dernier quart est en dessous des 15 minutes.
- > 55% des répondants hors STAPS déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine (11% tous les jours ou presque et 44% 1 à 4 fois par semaine) alors que 16% environ n'en pratiquent jamais. Une différence entre les hommes et les femmes est constatée : les premiers sont plus du double, en proportion, que les femmes à déclarer pratiquer tous les jours ou presque.



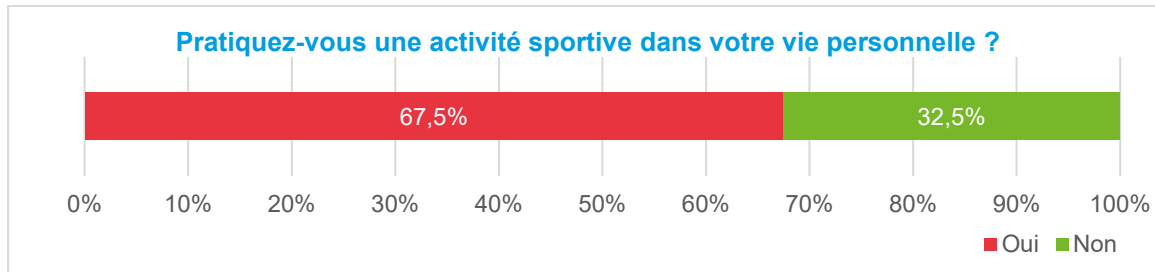
- > Presque 80% des étudiants savent que l'université de Bordeaux propose une offre sportive et environ deux tiers d'entre eux l'ont consultée, tout autant pour découvrir l'offre, exercer un sport parmi ceux proposés ou exercer un sport en particulier.
- > Le manque de disponibilité est le frein principal à la pratique sportive des étudiants. Un certain nombre d'entre eux déplorent l'incompatibilité des créneaux de sport avec leur emploi du temps, notamment quand il faut additionner du temps de trajet.
- > Le créneau de la pause méridienne ne paraît pas le mieux adapté à la pratique sportive des étudiants : plus de 75% des étudiants déclarent ne pas pouvoir se rendre disponibles à ce moment-là.



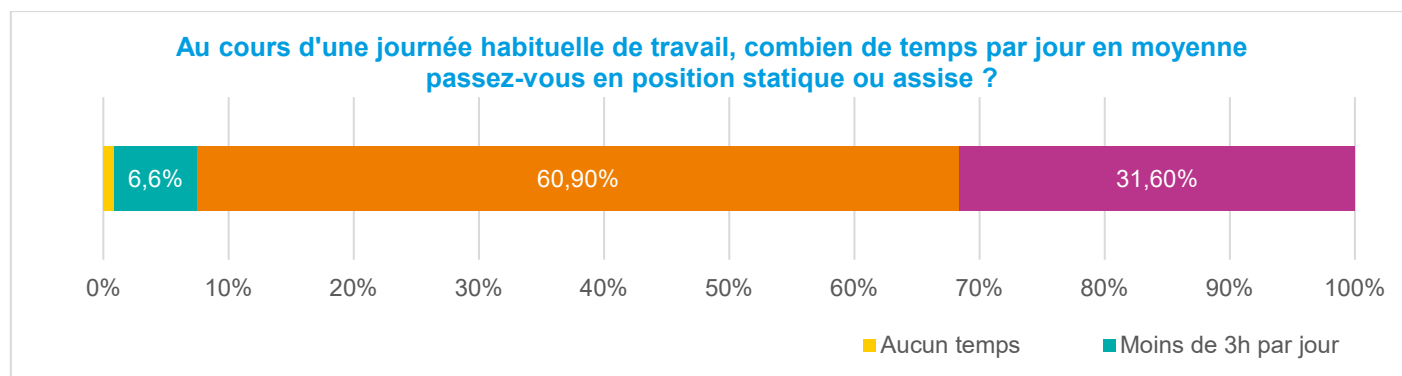
L'enquête qualité de vie et conditions de travail a été lancée par mail à l'automne 2024 auprès de 6 354 personnels. Les données de description ont été établies sur 2 241 réponses.

Quelques points saillants :

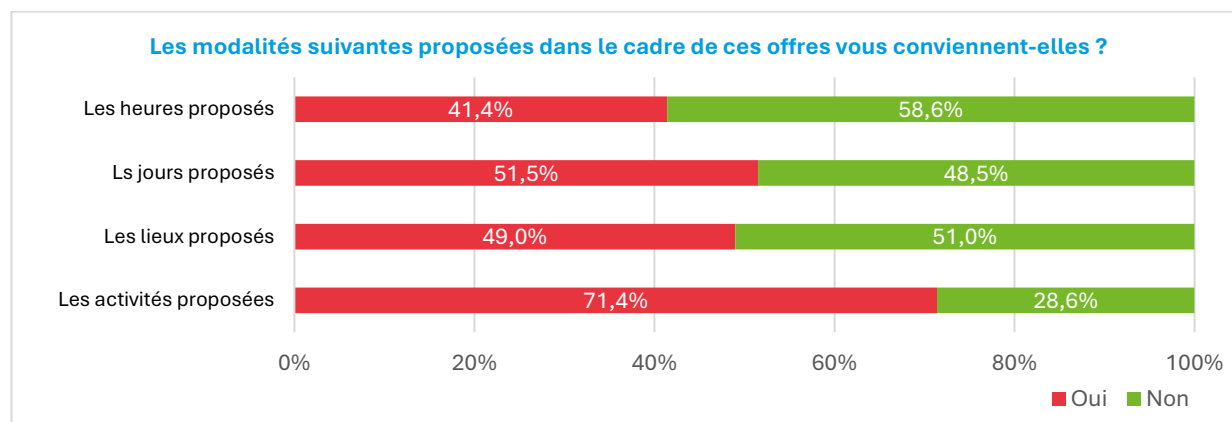
- > Plus des deux tiers des répondants déclarent pratiquer une activité sportive dans leur vie personnelle ; un peu plus de la moitié utilisent des mobilités actives (vélo, marche...) pour venir sur leur lieu de travail.



- > Plus de 90 % des personnels passent plus de 3 heures par jour en position statique ou assise au cours d'une journée habituelle de travail (plus d'un tiers plus de 7 heures).



- > Pour la majorité des personnels, les activités et les jours proposés au sein de l'université conviennent, à la différence des lieux et des horaires de pratique



- > Pour la grande majorité des personnels (près des 2/3), le créneau après 17 heures est le plus adapté pour la pratique d'activités physiques et sportives.

Plus des 2/3 des personnels sont favorables à pratiquer en mixité avec des étudiants.

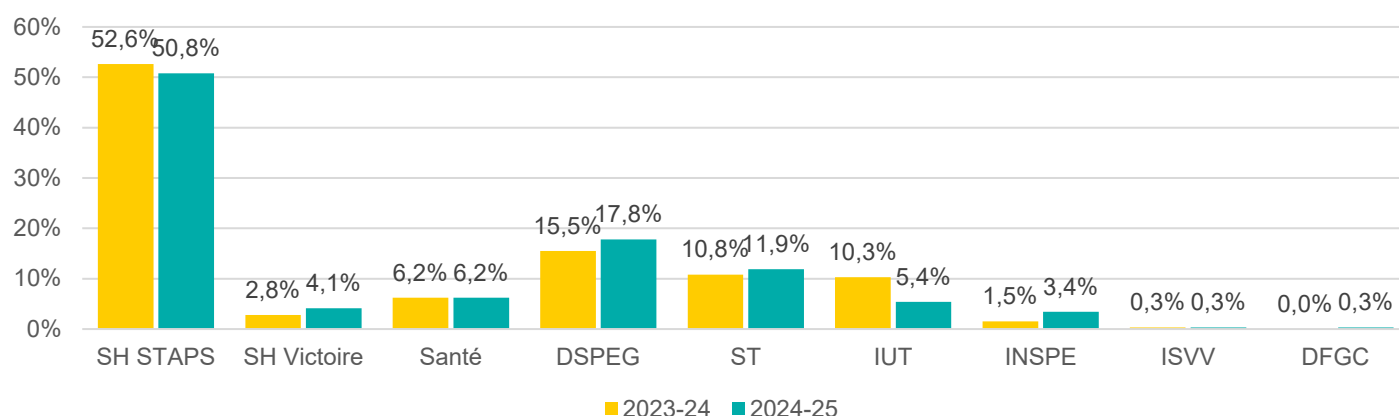
Annexe 4 : L'accompagnement des sportifs, de haut, très bon et bon niveau en chiffres

Nombre d'étudiants retenus en commission haut-niveau et accompagnés par le service PHASE pour les années 2023-24 et 2024-25 :

Statut	Demandes validées		Accompagnés		Taux d'accompagnement	
	23/24	24/25	23/24	24/25	23/24	24/25
SHN	180	153	162	150	90%	98%
TBN	158	162	142	144	90%	89%
BN	118	127	84	94	71%	74%
TOTAL	456	442	388	388	85%	87%

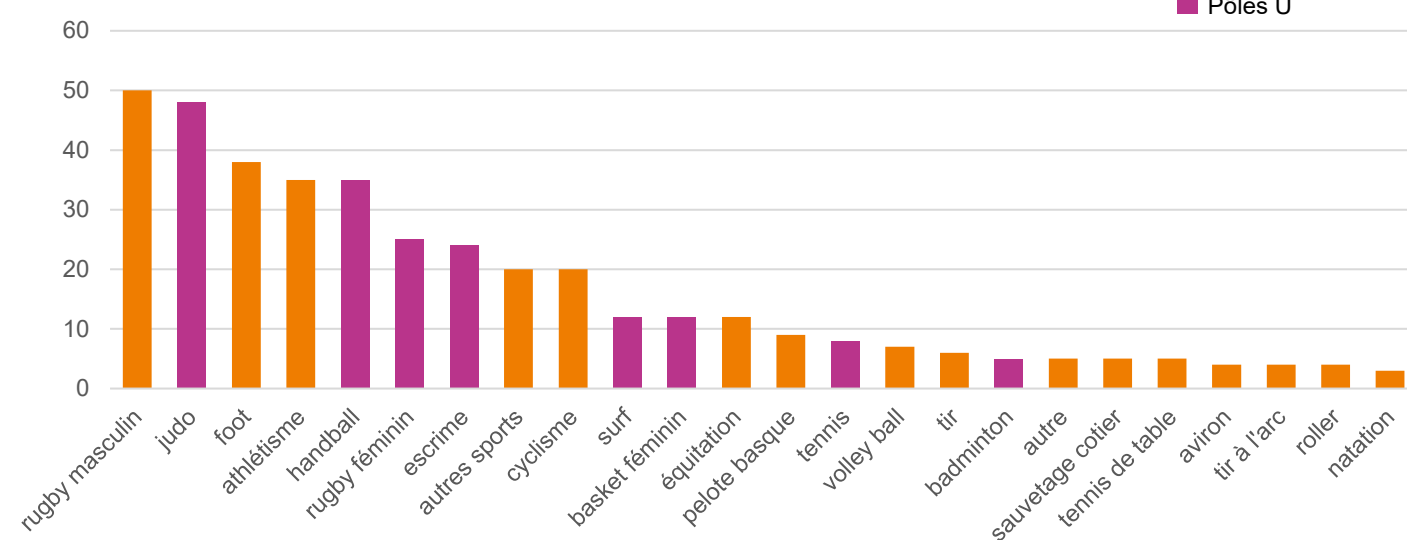
SHN : Sportif de haut niveau / TBN : (sportif de) très bon niveau / BN : (sportif de) bon niveau

Répartition en % des sportifs accompagnés en 2023-24 et 2024-25 par structure de formation :



Les sports les plus représentés en 2024-25 :

Nombre d'étudiants (tout statut sportif) par sport :



Annexe 5 : L'ASUBx en chiffres

◆ Résultats des titres obtenus par les équipes de l'ASUBX en 2023-24

◆ Championnat national

3ème au classement général FFSU

Sports individuels

- > 35 médailles d'or
- > 26 médailles d'argent
- > 29 médailles de bronze

Sports collectifs

- > 2 médailles d'or
- > 3 médailles d'argent
- > 4 médailles de bronze

◆ Championnats d'Europe

- > 1 médaille d'or badminton individuel
- > 6 médailles de bronze badminton individuel
- > 3 médailles de Bronze équipe badminton
- > 3 médailles de bronze judo individuel

◆ Nombre de licenciés à l'ASUBX en 2023-24

Filière d'origine	Nombre de licenciés	En %
Collège DSPEG	420	22%
Collège SH dont STAPS	702	36%
Collège Santé	405	21%
Collège ST	297	15%
IUT	104	5%
TOTAL	1928	100%

Annexe 6 : Liste des événements sportifs réalisés sur les 3 dernières années

Actions	Service porteur
Présentation de la délégation sportive en lice pour les Jeux Universitaires Européens 2022	SUAPS
WURIT 2023	DPSI
Trophées de sports 2023 pour une mise en avant des meilleurs athlètes ou équipes ayant remporté des titres aux championnats universitaires de France et d'Europe	SUAPS
Jeux européens des personnels 2023	DIPSI
Challenge de la mobilité (5 au 18 juin 2023)	Institut des transitions
Fête la rentrée 2023 sur la thématique de la mise en mouvement	BVE
40 événements sportifs par an + Nuits sportives universitaires (1 à 2 par mois) + sorties/stages	SUAPS
Printemps du personnel tous les ans	SUAPS/DASIS
Sport (hors les murs) de loisir sur les campus	BVE
Évènements sportifs par les associations (dont sport inclusif avec étudiants en situation de handicap)	BVE (via associations étudiantes)
Projet Quick Win "Marches vertes" de PACEA	Institut des transitions
Cours de sport en ligne (pendant confinement notamment)	SUAPS
Sorties sportives handisport	SUAPS
Projet <i>Feel&Mouv</i> déployé à titre expérimental auprès des étudiants de l'université de Bordeaux : tests de conditions physiques + programme de séances APAS sur préconisation de l'ESE	SUAPS/ ESE/ STAPS

Annexe 7 : Extrait du code de l'éducation relatif aux SUAPS et à leur gouvernance (articles D. 714-41 à D. 714-53)

Lien vers Légifrance : <https://shorturl.at/emieY>

Section 5 : L'organisation des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur (Articles D714-41 à D714-53)

Article D714-41 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Chaque université élabore et met en œuvre une offre de formation et de pratique pour les étudiants et les personnels dans le domaine des activités physiques et sportives. Les dispositions de la présente section fixent les conditions de création d'un service commun chargé de l'organisation des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur conformément à l'article L. 714-1.

Plusieurs universités situées dans la même métropole peuvent gérer en commun ces activités. Elles créent à cet effet un service interuniversitaire chargé des activités physiques et sportives, conformément à l'article L. 714-2.

Article D714-42 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le service universitaire ou interuniversitaire participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique des universités dans le domaine des activités physiques et sportives, en liaison avec les associations sportives universitaires, les composantes et les autres services communs des établissements.

A ce titre, il exerce principalement les missions suivantes :

- > 1° Il organise, développe et encadre les activités physiques et sportives des étudiants. Ces activités sont proposées aux personnels ;
- > 2° Il contribue par ses enseignements à la formation des étudiants dans le domaine des activités physiques et sportives. Les personnels peuvent participer à ces enseignements ;
- > 3° Il promeut les activités physiques et sportives comme facteur d'animation de la vie de campus et favorise la participation des étudiants à la vie associative et à la compétition sportive
- > 4° Il coordonne le dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau, afin de concilier leurs études et leur activité sportive ;
- > 5° Il favorise la pratique des activités physiques et sportives des étudiants en situation de handicap en relation avec la structure universitaire chargée d'accompagner les étudiants en situation de handicap ;
- > 6° Il promeut la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être des étudiants, en favorisant une pratique régulière et adaptée à leurs besoins, en relation avec le service universitaire ou interuniversitaire chargé de la santé des étudiants ;
- > 7° Il valorise la dimension artistique des activités physiques et sportives, en relation avec le service universitaire chargé de l'action culturelle ;
- > 8° Il assure la gestion des équipements sportifs affectés à l'université. Ces équipements peuvent être ouverts à d'autres utilisateurs que les étudiants et les personnels des établissements.

Article D714-43 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Lorsqu'un service interuniversitaire des activités physiques et sportives est créé, conformément aux dispositions prévues par la présente section, les établissements partenaires règlent par convention l'organisation et les modalités de gestion de ce service ainsi que les modalités d'adhésion de toute autre université.

Cette convention mentionne l'université au sein de laquelle le service établit son siège, appelée université de rattachement, ainsi que les droits et obligations des établissements cocontractants.

Elle est transmise à l'autorité de tutelle de l'établissement de rattachement dans les conditions prévues à l'article L. 719-7.

Article D714-44 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Une université et d'autres établissements d'enseignement supérieur peuvent coordonner, par convention, des actions en vue notamment de l'accès à leurs installations sportives et d'une meilleure utilisation des équipements sportifs, en application de l'article L. 718-16.

Une université peut également conclure une convention de même nature avec une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales.

Article D714-45 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le service universitaire ou interuniversitaire des activités physiques et sportives est dirigé par un directeur assisté d'un conseil des sports.

Article D714-46 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le directeur est nommé sur proposition du conseil des sports, par le président de l'université ou le président de l'université de rattachement du service, parmi les professeurs d'éducation physique et sportive en fonction dans le service universitaire ou interuniversitaire des activités physiques et sportives.

Article D714-47 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Sous l'autorité du président de l'université ou du président de l'université de rattachement du service, le directeur du service met en œuvre les missions définies à l'article D. 714-42 et dirige le service et les personnels qui y sont affectés.

Il prépare les délibérations du conseil des sports.

Il élabore et exécute le budget.

Il élabore les statuts et le règlement intérieur du service.

Il propose toute mesure favorisant la politique des établissements participant à un regroupement territorial au sens de l'article L. 718-3 dans le domaine des activités physiques et sportives.

Il est consulté et peut être entendu, à sa demande, par les instances délibérantes et consultatives de l'université ou des établissements partenaires, sur toutes questions concernant les activités physiques et sportives.

Il rédige et présente le rapport annuel d'activité du service au conseil des sports et à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique. Ce rapport est transmis au président d'université ou aux présidents des établissements partenaires.

Article D714-48 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le conseil des sports est présidé par le président de l'université ou le président de l'université de rattachement du service ou leur représentant respectif.

Le conseil comprend, outre son président :

- > 1° Des étudiants participant à la vie sportive de l'université ou des universités cocontractantes ;
- > 2° Des personnels, dont des représentants des enseignants d'éducation physique et sportive affectés à l'université ou aux universités cocontractantes et des représentants des services administratifs de l'université ;
- > 3° Des personnalités qualifiées désignées en raison de leurs compétences.

Il peut également comprendre des représentants d'institutions partenaires.

Le directeur du service assiste avec voix consultative aux séances du conseil.

Le conseil peut, sur proposition de son président, inviter toute personne dont il juge la présence utile à assister à ses séances.

Article D714-49 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le conseil des sports élabore des propositions en ce qui concerne la politique de l'université ou des établissements partenaires dans le domaine des activités physiques et sportives.

Il adopte le budget du service.

Il adopte les statuts et le règlement intérieur du service.

Il est consulté sur les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'université ou par le conseil d'administration de l'université de rattachement du service.

Il peut être consulté par les instances délibérantes de l'université ou des établissements partenaires sur toute question relative au service ou à la politique sportive.

Article D714-50 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives, approuvés par le conseil d'administration de l'université, ou la convention du service interuniversitaire fixent la durée du mandat du directeur ainsi que la composition du conseil des sports, les modalités de désignation de ses membres et la durée de leurs mandats.

Article D714-51 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Le règlement intérieur du service fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil des sports, et notamment la périodicité de ses réunions, les règles de quorum, les modalités de délibérations et de représentation de ses membres, les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour.

Article D714-52 *Modifié par Décret n°2024-1197 du 21 décembre 2024 - art. 2*

Le service bénéficie des ressources allouées par l'université ou les établissements partenaires ou par toute autre personne publique ou privée.

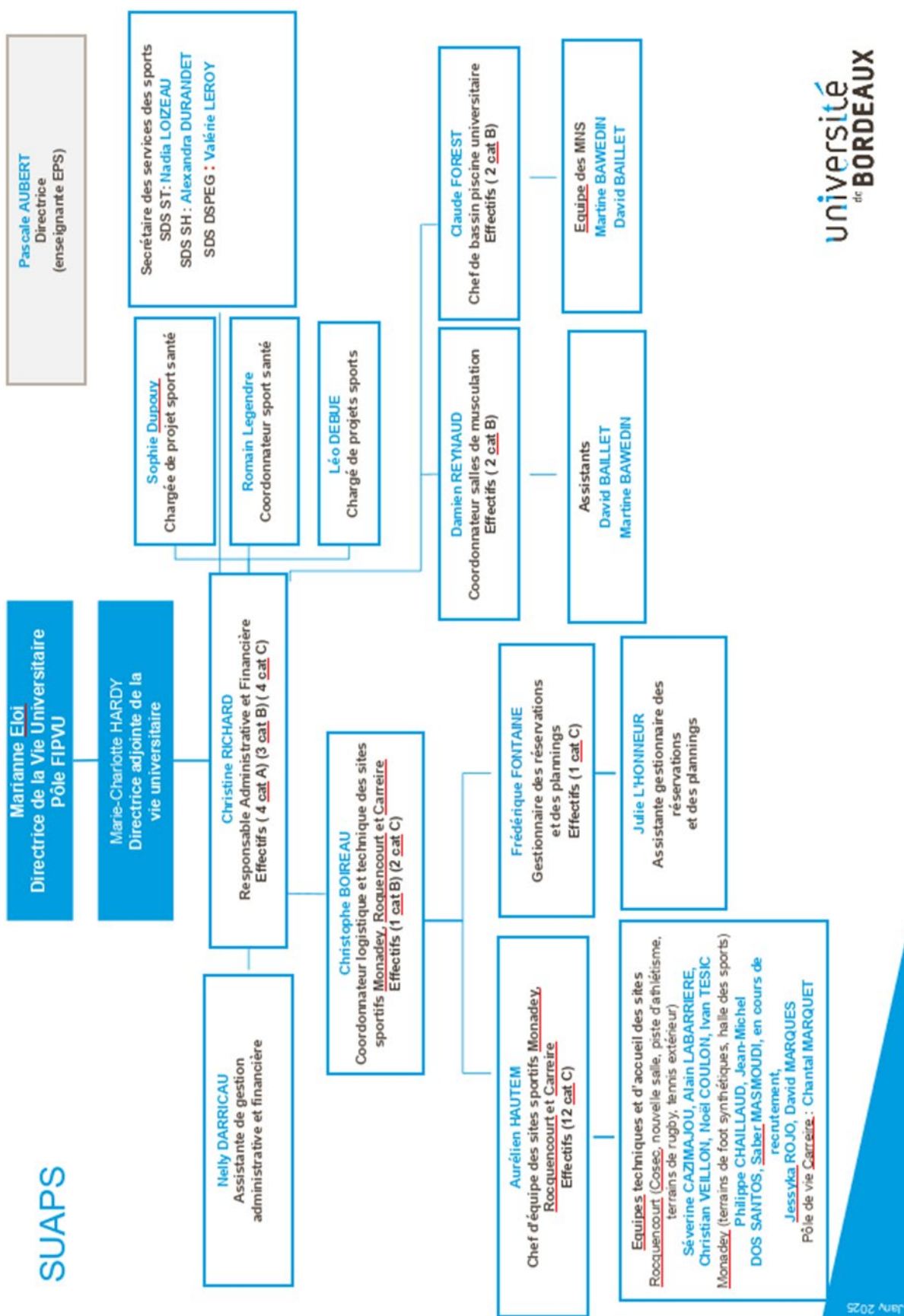
Le budget du service universitaire ou interuniversitaire est élaboré et voté dans les conditions fixées aux articles [L. 719-5](#) et [R. 719-64](#).

Conformément à l'article 12 du décret n° 2024-1197 du 21 décembre 2024, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2025. La présentation des budgets et du compte financier de l'exercice 2025 demeure régie par les règles applicables antérieurement à cette date.

Article D714-53 *Modifié par Décret n°2018-792 du 13 septembre 2018 - art. 1*

Les missions mentionnées à l'article D. 714-42 peuvent être exercées dans le cadre d'une communauté d'universités et établissements. Le service chargé des activités physiques et sportives est organisé et fonctionne comme un service universitaire conformément aux dispositions de la présente section. Pour l'application des articles D. 714-44, D. 714-46 à D. 714-50 et D. 714-52, la communauté d'universités et établissements est substituée à l'université.

Annexe 8 : Organigramme du SUAPS (septembre 2025)



Annexe 9 : Modèle d'une fiche-action

Action :	Référence SD Sport :
Descriptif :	Porteur :
Objectifs : > > >	Pilotage (<i>facultatif</i>) :
Indicateurs à suivre : > > > >	Contributeurs :

Etape	Descriptif	Acteurs	Echéance	Moyens (<i>facultatif</i>)

Annexe 10 : Bibliographie et référence

Rapport IGESR « Le développement de la pratique sportive étudiante » - janvier 2023 :
<https://www.education.gouv.fr/le-developpement-de-la-pratique-sportive-etudiante-344356>

ONAPS « Pratique d'activités physiques et sportives et sédentarité chez les étudiants en formations universitaires en France » – Résultats d'une enquête nationale - Janvier 2023 :
<https://onaps.fr/productions/enquete-sur-la-pratique-dactivites-physiques-et-sportives-et-la-sedentarite-a-luniversite/>

Rapport de Stéphane Braconnier « Le Sport, une ambition pour l'Université » mandaté par France Universités - 1^{er} février 2023. <https://franceuniversites.fr/actualite/france-universites-remise-du-rapport-le-sport-une-ambition-pour-luniversite-de-stephane-braconnier/>

Feuille de route interministérielle « développer la pratique sportive de nos étudiants : notre priorité » - 7 avril 2023

Rapport de la mission interministérielle sport-santé 'Delandre' - 7 avril 2025 :
<https://www.sports.gouv.fr/marie-barsacq-et-yannick-neuder-ont-recu-le-rapport-de-la-mission-delandre-9743>

Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030 – 5 septembre 2025 :
<https://www.sports.gouv.fr/strategie-nationale-sport-sante-2025-2030-9927>

Contact

Pôle Formation, Insertion Professionnelle et Vie Universitaire
Direction de la vie universitaire
Marie-Charlotte Hardy
sd-sport@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr



univbordeaux



universitedebordeaux



universite-de-bordeaux

université
de **BORDEAUX**